

Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS

Mandat 2015/2018

Rapport de prospective

Présidente : Cécile Michel
Secrétaire Scientifique : Sarah Gensburger
Anne Abeillé (bureau)
Philippe Auvergnon (bureau)
Alexandre Gefen (bureau)
Nathalie Le Tellier-Becquart (bureau 2016)
Rossana Vaccaro-Chaudiron (bureau 2015)
Catherine Alès
Richard Arena
Astrid Brandt-Grau
Naceur Chaabane
Geneviève Cortès
Renaud Crespin
Emmanuel Didier
Julien Fretel
Delphine Gardey
Ivan Guermeur
Lamine Gueye
Lilian Haegeman
Antony Hostein
Lena Inowlocki
Hélène Michel
Anneliese Nef
Nathalie Vienne-Guerrin

Octobre 2016

TABLE DES MATIERES

Introduction : Les SHS au cœur du CNRS	3
SHS et politique de sites	5
1. Les COMUE	5
2. État des lieux	5
3. Le maillage territorial	7
4. La politique de site à travers deux exemples	8
4.1. L'exemple avancé de l'Université de Paris-Saclay	8
4.2. Le cas particulier du Campus Condorcet	9
5. Le CNRS, acteur national de la recherche, manque de chercheurs, d'Ingénieurs et Techniciens	12
L'interdisciplinarité en SHS au CNRS	13
1. Une interdisciplinarité intra-SHS	13
2. Une interdisciplinarité inter-Instituts	13
3. État des lieux : mesures, instruments et moyens	14
3.1. Mesures de l'interdisciplinarité	14
3.2. Moyens et instruments de l'interdisciplinarité	16
4. Freins et leviers à l'interdisciplinarité	17
4.1. Le rôle des CID	18
4.2. Recruter des chercheurs à potentiel interdisciplinaire	18
4.3. Thématiques affichées comme prioritaires par le CNRS	19
4.4. Quelques recommandations du CSI de l'InSHS en matière d'interdisciplinarité	20
Les Humanités Numériques à l'InSHS	21
1. Une transdiscipline au cœur des SHS ?	21
2. Les acteurs des humanités numériques au CNRS	22
3. Quelques recommandations du CSI de l'InSHS	24
3.1. Une stratégie claire et visible	24
3.2. Transparence de la gouvernance	25
3.3. Meilleure articulation entre les acteurs	25
3.4. Besoins en personnel, en formation et en équipement, accompagnement à de nouvelles pratiques de travail	25
3.5. Recrutement	26
3.6. Formation, valorisation	26
L'internationalisation des SHS au CNRS	29
1. Les constats, acquis et alertes des rapports de sections	29
2. Une recherche internationale à visibilité internationale	34
2.1. Prendre en compte l'international lors des recrutements	34
2.2. Soutenir l'internationalisation des activités des chercheurs	34
2.3. Soutenir et renforcer les structures œuvrant à l'internationalisation de la recherche	35
3. Traduction et/ou publication en anglais des travaux des chercheurs en SHS	36
3.1. Une diversité (très relative) des langues de publication	36
3.2. Mise en place par l'InSHS d'une aide à la traduction de cinq revues SHS	37
3.3. Soutenir la diffusion et la valorisation à l'international des travaux de recherche	37
Conclusion	41
Recommandations du CSI de l'InSHS	42
Annexes	44
Les Instituts du CNRS	44
Les Sections et Commissions Interdisciplinaires	44
Sigles	44

Introduction : Les SHS au cœur du CNRS

Les Sciences Humaines et Sociales (SHS) sont parties intégrantes du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) depuis la création de l'organisme. En 1946, sous la dénomination « Sciences Humaines », elles constituent l'une des huit sections du CNRS et comprennent alors la géographie, l'archéologie, l'histoire de l'art, l'histoire, la philologie, la linguistique, la psychologie, la philosophie, la sociologie, la démographie, les sciences juridiques et économiques, l'anthropologie et l'ethnologie¹.

Aujourd'hui, les SHS forment l'un des dix Instituts du CNRS, au même titre que les mathématiques ou la biologie. L'Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS), l'un des plus importants en taille du CNRS, abrite plus de 1 600 chercheurs CNRS titulaires et 1 400 ingénieurs répartis dans un peu moins de 300 unités de recherches. Ainsi au sein du CNRS, près d'un quart des UMR et plus de deux tiers des USR (MSH et UMIFRE) dépendent de l'InSHS. Ces pourcentages particulièrement élevés témoignent de l'importance d'une vision à long terme pour les SHS au CNRS, pour l'avenir non seulement de l'InSHS mais plus largement du CNRS et des relations susceptibles de s'y jouer entre disciplines. Dans cette perspective, les membres du Conseil Scientifique de l'Institut (CSI) entendent faire quelques observations en préalable au présent rapport de prospective.

Tout d'abord, la recherche en Sciences Humaines et Sociales au CNRS est une recherche qualitativement et quantitativement importante, originale et internationalisée. Les membres du CSI ne peuvent donc que s'étonner du fait que le rapport CNRS 2015² fasse état d'une production de l'organisme « hors SHS », alors même qu'avec la mise en place d'un « Recueil d'informations pour un observatoire des activités de recherche en SHS (RIBAC) » la communauté des chercheurs CNRS en SHS a fait un effort important pour que de telles données existent, soient fiables au même titre que les autres disciplines du CNRS et en conformité avec les standards internationaux.

Par ailleurs, le CSI rappelle qu'il soutient avec force l'interdisciplinarité avec les chercheurs de disciplines hors SHS, au sein comme à l'extérieur du CNRS. Toutefois il souhaite dans le même temps aussi fortement faire deux remarques. D'une part cette interdisciplinarité ne saurait être érigée en norme ; pour être réellement fructueuse elle doit s'accompagner d'une reconnaissance des apports propres des SHS ; elle ne doit pas se focaliser sur le seul développement des sciences cognitives ou des neurosciences. D'autre part, l'interdisciplinarité « entre Instituts » ne doit pas contribuer à tenir pour définitivement acquises, ou surtout passer sous silence, les exigences d'augmentation de l'interdisciplinarité au sein même des SHS pour permettre le progrès des connaissances.

¹ Olivier Dumoulin, « Les sciences humaines et la préhistoire du CNRS », *Revue française de sociologie*, 26, 1985, p. 353-374. Dossier : Menaces sur les sciences sociales vers 1980, Introduction par Olivier Martin, *La revue pour l'histoire du CNRS*, 7 :2002, <https://histoire-cnrs.revues.org/541#ftn1>.

² 2015, *une année avec le CNRS. Données chiffrées et indicateurs*, en particulier p. 17-28 : La production des laboratoires liés au CNRS, et p. 32-35 : Contribution des laboratoires liés au CNRS à la science mondiale selon le niveau de visibilité des revues de publication ; collaborations internationales à travers les co-publications dans les revues Top 10.

Enfin, les membres du CSI entendent faire part de leur inquiétude de voir la politique dite de site primer sur toute véritable politique scientifique de gestion des SHS au CNRS. Tout particulièrement dans un contexte institutionnel hexagonal de construction de pôles d'excellence, le statut et la place des SHS doivent être clarifiés. Il apparaît vital que le CNRS veille singulièrement à ce qu'en sciences sociales et humaines puisse continuer de se développer une recherche fondamentale de qualité, et que leur avenir ne se résume pas à leur mise en perspective entre « sciences dures » et « enjeux sociétaux », ceci dans les différents « périmètres d'excellence » en constitution, de la « santé » à « l'environnement » en passant par les « big data » ou « le numérique ».

Le rapport qui suit se fait l'écho de ces inquiétudes, des enjeux contemporains mais aussi des forces des SHS françaises disponibles pour y répondre, en traitant successivement des questions de politique de site, d'interdisciplinarité des SHS, des Humanités numériques et de l'internationalisation en SHS. A chaque fois, sont formulées des propositions claires. Celles-ci n'ont d'autres buts que de permettre le développement d'une recherche française de qualité en SHS et, à ce titre, nous l'espérons, seront entendues par la direction de l'InSHS comme au-delà par la direction du CNRS.

SHS et politique de sites

Au sein du CNRS, les bouleversements des structures de la recherche française en cours depuis quelques années ne sont pas propres au SHS. Toutefois, les chercheurs CNRS en SHS évoluent dans des UMR qui, en moyenne, comptent un chercheur CNRS pour cinq enseignants chercheurs. Compte tenu de l'importance des UMR et de l'imbrication entre le CNRS et les Universités dans ce domaine, la recherche en SHS développée au CNRS en a ainsi subi les conséquences avec une force particulière. Il convient dès lors d'y revenir et de formuler des recommandations dans ce domaine.

1. Les COMUE

À la suite de la loi relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche du 23 juillet 2013³, la régionalisation de l'ESR et la politique dite « de sites » se sont essentiellement concrétisées par la mise en place de Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE), qui maillent l'ensemble du territoire et dans lesquelles le CNRS et d'autres EPST sont souvent, mais pas systématiquement, « Membres fondateurs ». La fusion des universités, fortement encouragée par la logique des Initiatives d'excellence (IdEx), n'est pas forcément la meilleure façon de valoriser la recherche en SHS, de lui donner tout son poids et sa visibilité au sein des sites.

La COMUE réunit un ensemble d'établissements autonomes d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche, qui tout en conservant leur personnalité juridique, ont convenu de coordonner des actions et de mutualiser des moyens. Le but affiché de ces regroupements est d'harmoniser l'offre de formation, de proposer des parcours pluridisciplinaires, de construire des Universités de type « fédérale », avec une visibilité mondiale, de marquer un engagement fort dans le territoire, notamment en étant les porteurs des IdEx. Ce dernier point a été largement remis en cause par la décision gouvernementale du 29 avril 2016 de réduire drastiquement le nombre de lauréats, tandis que la décision de créer des Instituts de Convergence⁴, par appel d'offre en février 2016, visant à « structurer quelques sites scientifiques pluridisciplinaires de grande ampleur et de forte visibilité pour mieux répondre à des enjeux majeurs, à la croisée des défis sociétaux et économiques », complexifie encore un peu plus le paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur.

2. État des lieux

Sur le territoire métropolitain, on compte vingt-cinq regroupements universitaires et scientifiques pour coordonner les acteurs de vingt-cinq sites : vingt COMUE⁵ et cinq

³<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/ce-que-change-le-projet-de-loi-sur-l-enseignement-superieur-et-la-recherche-en-bref.html>.

⁴<http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissements-d-avenir/appels-a-projets/2016/instituts-convergences/>.

⁵http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid94756/les-regroupements-universitaires-et-scientifiques-une-coordination-territoriale-pour-un-projet-partage.html#Quelles_sont_les_COMUE_mises_en_place.

Associations⁶. À l'exception de l'Île-de-France (8 COMUE), les sites correspondent au périmètre d'une ou de plusieurs académies⁷.

Le CNRS ne participe pas de l'ensemble de ces regroupements universitaires (14 sur 20). Il n'est pas membre des COMUE : d'Aquitaine ; de l'Université Confédérale Léonard-de-Vinci (Universités de La Rochelle, Limoges, Orléans, Poitiers, Tours) ; de l'Université de Champagne ; de l'Université de Bourgogne Franche-Comté ; de Normandie Université et de l'Université Paris-Seine). Cette participation sélective du CNRS constitue sans doute une première entorse à sa vocation d'acteur national structurant de la recherche en France tandis qu'elle crée une forme d'incertitude pour les personnels CNRS qui se trouvent bel et bien sur ces sites.

Les COMUE se dotent souvent d'un Collège doctoral qui fédère l'ensemble des écoles doctorales des établissements membres. La possibilité pour des établissements non habilités mais membres de ces COMUE de délivrer le doctorat à travers ces Collèges doctoraux fédératifs n'est pas encore pleinement établie, cela constitue toutefois un risque non négligeable de banalisation de la collation de ce grade par des établissements jusqu'ici exclus de celle-ci.

Enfin, même si comme à Strasbourg la MSH évolue hors du périmètre d'une COMUE, plusieurs Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) relèvent désormais des COMUE ; c'est le cas notamment à Lyon (ISH), Montpellier (MSH-Sud), Nanterre (MAE), MSH-Paris-Saclay, Grenoble (MSH Grenoble-Alpes), Nice/Côte (MSHS-Sud-Est), Toulouse (MSHS-Toulouse), ce qui peut avoir une incidence sur les gouvernances, les orientations et l'organisation de ces structures.

Par ailleurs, dans le cadre du passage aux compétences élargies (loi relative aux libertés et responsabilités des Universités, LRU, du 10 août 2007), la gestion de plusieurs structures jusqu'alors assurée par les rectorats avait été déléguée à certaines universités (avec transfert des personnels et masses salariales), malgré le caractère « interuniversitaire » de leurs missions. Or, avec la mise en place des COMUE, cette gestion est désormais généralement confiée à ces dernières, avec parfois la volonté d'y transférer aussi les personnels administratifs de ces structures. Le transfert de personnels vers les COMUE, au-delà des implications que cela peut avoir en induisant la création de services administratifs comme un Service des Ressources Humaines, etc., s'apparentant à la mise en place d'une sorte de « nouvelle université » supplémentaire, constitue un risque majeur en créant un préalable au transfert d'autres types de personnels, tels que les personnels de la recherche des EPST, qui perdraient *de facto* leur caractère national. C'est en effet un risque majeur pour les personnels des EPST de voir leur autonomie dissoute dans un établissement qui aurait la mainmise sur eux, même si évidemment l'entrée dans des COMUE se fait toujours avec l'accord des instances décisionnelles de chaque établissement. Si les incidences que cela pourrait avoir se mesurent encore mal, cette évolution crée de l'incertitude pour les personnels. De plus, il faut s'inquiéter de la possible mise en

⁶ Strasbourg [Unistra] ; Aix-Marseille [AMU] ; Auvergne [Université Blaise Pascal] ; Lorraine [Université de Lorraine] ; Picardie [Université de Picardie Jules Verne-UPJV].

⁷ La loi ESR 2013 précise que « sur un territoire donné, qui peut être académique ou inter-académique, dans le cadre d'un projet partagé, les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et les organismes de recherche partenaires coordonnent leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert. Les établissements d'enseignement supérieur relevant d'autres autorités de tutelle peuvent s'y associer » (art. 718-2-1).

place de concours « régionalisés » ou « de sites » pour pourvoir à des demandes spécifiques de ces sites, ce qui ferait perdre leur caractère « national » aux concours d'entrée au CNRS, où l'excellence des recrutements est théoriquement le seul critère retenu. On peut d'ailleurs mettre en lien ce « risque » avec la forte proportion dans les concours de recrutement CR de l'InSHS, ces dernières années, de postes « fléchés » ou « coloriés » vers des thématiques et des équipes de recherche prédéfinies ; ceci pourrait constituer une première étape vers la « régionalisation » des concours, pour répondre à cette politique de « sites ».

De même, les modalités d'attribution des délégations vont dans le même sens ; au terme du processus d'évaluation des candidatures, les prises de décision finales s'opèrent désormais au niveau des sites et dans une certaine opacité, parfois même en distorsion avec les avis scientifiques des Universités, des sections et des Instituts.

Cette problématique s'inscrit aussi dans un paysage contrasté de la recherche française où la place du CNRS est très variable. Répondant aux demandes des acteurs régionaux de la recherche (politiques et universitaires), et jouant ainsi pleinement son rôle d'acteur national, la direction du CNRS a engagé depuis de nombreuses années une politique dite de « rééquilibrage » Paris/Province. Celle-ci a pu prendre la forme, particulièrement à l'InSHS, de concours « fléchés » vers des unités en province.

3. Le maillage territorial

Dans le cadre de l'InSHS, on a ainsi longtemps parlé en termes de déséquilibre Paris/Province. En effet, à titre d'exemple, si les sections 33, 35 et 38 ont une majorité de leurs unités localisées en région parisienne, en revanche, les sections 32, 37 et 39 ont plus d'unités situées en province ; les unités relevant des autres sections sont équitablement réparties entre la région parisienne et la province. Si l'on dénombre les effectifs chercheurs dans les unités relevant de l'InSHS au début de l'année 2015, sur un total de 1595 chercheurs (en France métropolitaine), 1031 chercheurs, soit 64%, travaillent en Île-de-France, ventilés selon une répartition comprenant des sections plutôt « régionales » (section 31 : total 76 dont 25% en IdF ; section 39 : total 107 dont 41% en IdF) et d'autres plutôt « parisiennes » (section 33 : total 190 dont 84% en IdF ; section 35 : total 180 dont 77% en IdF ou section 38 : total 154 dont 88% en IdF), les autres sections étant plus « équilibrées ».

Pour une vision d'ensemble du phénomène, il est important de prendre en considération les départs à la retraite des chercheurs. Sur les années 2010 à 2014, 461 chercheurs relevant de l'InSHS sont partis en retraite, dont 322 en Île-de-France, soit 70% des départs à la retraite. Quant aux chercheurs nouveaux entrants, on dénombre, pour les années 2010 à 2015, 452 chercheurs affectés à l'InSHS, dont 266 en Île-de-France, soit 58 % des entrants. Les unités SHS de France métropolitaine ont perdu 83 postes de chercheurs au niveau national et cette baisse, en toute logique a principalement affecté l'Île-de-France mieux pourvue en UMR et personnels CNRS. En ce qui concerne les prévisions pour les années 2016 à 2020, 251 chercheurs relevant de l'InSHS (hors unités internationales) devraient partir à la retraite, dont 173 en Île-de-France, soit 69% des départs.

Toutefois, la problématique de l'opposition Paris/Province ne suffit pas à rendre compte des déséquilibres territoriaux et cache le plus souvent une politique qui perd son caractère national pour une logique de « sites », certains étant privilégiés et d'autres délaissés, qu'ils soient en province ou à Paris. On constate par exemple une désertification inquiétante des SHS dans l'Ouest de la France. Il est à noter qu'en 2016, le site PSL a bénéficié, à lui seul, de l'affectation de 26 chercheurs en SHS (soit 22% des affectations des nouveaux entrants et 33% des passages DR2).

Le CSI de l'InSHS recommande ainsi très fortement que les affectations de nouveaux entrants, notamment, répondent d'abord à des critères scientifiques et disciplinaires, et le CNRS doit aussi veiller à ne pas concentrer ses moyens sur un nombre restreint de pôles, sites ou UMR de manière à rester un véritable opérateur national de la recherche.

4. La politique de site à travers deux exemples

4.1. L'exemple avancé de l'Université de Paris-Saclay

La COMUE Université Paris-Saclay constitue sans nul doute le cas le plus avancé de mise en place d'un regroupement d'établissements, mais aussi celui qui est le plus important en termes de nombre d'établissements partenaires, d'effectifs et de moyens. Avec l'obtention d'un IdEx en 2012, un EPCS (Établissement public de coopération scientifique) a été créé, remplacé par une COMUE créée en 2015. Elle comprend 19 membres dont 7 organismes de recherche : CNRS, CEA, IHES, INRA, INRIA, ONERA (aérospatiale), INSERM, 12 établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (dont AgroParisTech, Centrale, HEC, l'X, Supélec, Institut Mines-Télécom, ENS Cachan) et 2 Universités (Paris-Sud, anciennement Paris 11 et Versailles Saint-Quentin (UVSQ), ainsi que des établissements associés dont l'Université d'Évry.

Cette COMUE est une alternative au modèle de la fusion : les établissements fondateurs gardent leur identité et leurs moyens, mais passent à une logique de stratégie partagée commune ; une signature commune des publications, Doctorats et Masters portés en commun ; une carte d'étudiant unique avec mention de l'établissement d'inscription ; un accueil international et la création future d'une véritable cité-campus. Celle-ci entraînera le déplacement de 8 établissements vers Saclay, prévu d'ici 2020, avec le développement des transports et la généralisation du numérique.

Cette COMUE compte 60 000 étudiants (dont 65% inscrits dans une université et 35% dans une grande école) et 11 000 chercheurs et Enseignants-Chercheurs, dont 8,5% seulement relèvent des SHS. Les Ecoles Doctorales sont très majoritaires en biologie, santé et mathématiques.

L'Université Paris-Sud offre une formation très adossée à la recherche, avec des disciplines fortes en sciences dites « exactes ». On compte 86 laboratoires dont la moitié relèvent de la biologie, 7 en sciences de la société : Centre d'Études et de Recherche en Droit de l'Immatériel (CERDI) ; Collège d'Études Interdisciplinaires (CEI) ; Droit et Sociétés Religieuses (DSR) ; Groupe de recherche et d'accueil en droit et économie de la santé (GRADES) ; Institut Droit

Éthique Patrimoine (IDEP) ; Institut d'Études de Droit Public (IEDP) ; RITM: Réseaux Innovation Territoires et Mondialisation et 2 seulement en Sciences Humaines : Complexité, Innovation, Activités Motrices et Sportives (CIAMS) et Étude sur les Sciences et les Techniques (EST).

L'Université Versailles Saint-Quentin est fortement territorialisée et pluridisciplinaire, comprenant des enseignements en droit et science politique, sociologie, langues, sciences économiques et de gestion, lettres, histoire et géographie, médecine et santé. Elle regroupe 36 structures dont 13 UMR orientées sur le climat et l'environnement, la culture et le patrimoine, la santé et la science politique.

L'Université d'Évry (UEVE), arrivée en cours de route dans le projet Paris-Saclay, est marquée par une forte implantation locale. 70% des parcours de Master sont intégrés dans Paris-Saclay, elle ne conserve que 30%, plutôt en apprentissage. Sur les 25 laboratoires rattachés à cette université, 8 concernent les SHS et portent sur l'histoire, les langues, les politiques économiques et l'enseignement. De même l'enseignement se concentre sur les arts, lettres et langues, le droit, l'économie et la gestion, la santé et l'histoire.

L'ENS Cachan dirige aussi une école de Paris-Saclay où 75% des élèves préparent une thèse. Sur les 12 UMR, on en compte 4 en SHS menant des recherches sur les sciences sociales du politique, l'économie et la société, les sciences de l'éducation.

Dans les années à venir, l'ambition de cette COMUE est de « faire de l'Université Paris-Saclay un établissement d'enseignement supérieur de classe internationale, parfaitement adapté au 21^e siècle ». Actuellement, le projet d'université intégrée a beaucoup de difficultés à se mettre en place. En outre, les SHS n'y occupent qu'une place toute relative, malgré la création récente d'une MSH en janvier 2015 qui n'héberge pas d'unité de recherche mais fonctionne plutôt comme une plateforme d'appui à la recherche et dont les débuts semblent délicats. Enfin, les SHS relèvent principalement des Universités de Versailles Saint-Quentin, actuellement très attirée par la COMUE Paris Seine (qui comporte pour seule université celle de Cergy Pontoise), et d'Évry, qui sont toutes deux marquées par une forte implantation locale.

4.2. Le cas particulier du Campus Condorcet

Le site « Campus Condorcet » ne constitue pas une COMUE, mais un établissement public créé par décret le 28 février 2012 qui a vocation à doter les Sciences Humaines et Sociales (SHS) d'une structure importante à l'échelle nationale et internationale et à regrouper sur un même site plusieurs établissements d'ESR, aujourd'hui disséminés dans Paris. Le CNRS est un des membres fondateurs du projet avec l'EHESS, l'EPHE, l'École Nationale des Chartes, la FMSH, l'INED, les Universités Paris 1, 3, 8 et 13.

Un campus international

Le Campus devrait réunir à terme une centaine d'unités de recherche en SHS ainsi que plusieurs écoles doctorales encadrant plus de 4 800 doctorants. Le Campus doit également favoriser l'accueil de chercheurs invités. Il va abriter plusieurs programmes lauréats des Investissements d'avenir (LabEx ou EquipEx), ainsi que le siège de la Très Grande Infrastructure de Recherche Huma-Num, dédiée à l'innovation numérique en SHS. La réunion de ces infrastructures

scientifiques va permettre de créer quatre pôles scientifiques de référence à l'échelle internationale en « sciences de l'histoire », « sciences des textes », « sciences des territoires » et « sciences sociales ».

Un nouvel outil international de la recherche

Les unités de recherche qui vont s'installer à Condorcet concernent principalement les disciplines suivantes : démographie, philosophie, histoire, sociologie, relations internationales et géographie. L'établissement public « Campus Condorcet » va gérer la vaste opération immobilière mise en œuvre qui se développe sur les deux parties du campus, à Aubervilliers (640 000 m²) et sur le site de La Chapelle (20 000 m²).

Parmi les équipements de recherche et formation en SHS qui seront présents sur le site, on compte un centre de colloques ainsi qu'un « hôtel à projets ». Des locaux destinés à l'accueil des unités de recherche seront également construits. Une bibliothèque universitaire sera installée à La Chapelle pour les étudiants de Licence. La livraison des bâtiments est prévue pour 2021. À Aubervilliers une vaste bibliothèque de recherche appelée 'Grand Équipement Documentaire' (GED) sera construite pour abriter une documentation matérielle et immatérielle dans toutes les disciplines des SHS. Le GED va permettre la mise en commun des bibliothèques préexistantes mais éparpillées en IdF.

L'EHESS va bénéficier d'un grand bâtiment de près de 9 200 m² (pour 540 postes de travail). À terme, le campus Condorcet (Aubervilliers et La Chapelle) réunira différents types d'infrastructures de recherche, des bureaux aux bibliothèques en passant par des salles de séminaires. Les chiffres varient selon les sources, mais il ressort que le campus pourra accueillir sur ses deux sites environ 18 000 personnes (4 000 étudiants de Licence, 4 000 étudiants de Master, 4 800 doctorants, 4 000 Enseignants-Chercheurs, 900 membres des personnels).

Le projet en 2016

Actuellement, le Campus Condorcet existe principalement à travers un campus virtuel, sur internet, dont le rôle est de promouvoir des activités d'amorce destinées à faciliter la collaboration entre les futurs établissements partenaires ou encore à assurer la visibilité du campus auprès de différents publics.

Le Campus Condorcet, pour les SHS, constitue un projet majeur qui suscite à juste titre de grands espoirs de la part des acteurs de l'ESR. Ce projet désormais en cours de réalisation constitue une vraie chance pour les enseignants et les étudiants en SHS installés dans des sites éparpillés et éclatés de Paris *intra muros*. Plusieurs questions demeurent toutefois en suspens.

Les questionnements

a) Réalisation et délais : un campus pour quand ?

La réalisation immobilière de ce projet né en 2008 a accumulé beaucoup de retard. Le campus ne devrait être livré qu'en 2019 pour Aubervilliers et en 2021 pour La Chapelle. Comme pour d'autres opérations de cette ampleur concernant l'ESR, ces retards s'expliquent par des décisions politiques et des promesses de financement qui ont souvent été ajournées faute d'engagement ferme des différents acteurs, de l'État aux collectivités locales en passant par la région.

b) Un campus mais des politiques d'établissements

En 2010, la bonne entente et les collaborations nouées entre les principaux établissements partenaires – EHESS, Paris 1, EPHE –, réunis à l'intérieur d'un même PRES devenu la COMUE HESAM (Hautes Etudes. Sorbonne. Arts et Métiers) constituait un gage de bonne réussite du projet. La politique du Ministère de l'ESR imposant à marche forcée des regroupements de Mentions de Master et Doctorats à l'intérieur d'une même COMUE a entraîné de vives tensions entre les partenaires, tensions qui ont conduit à l'éclatement du PRES HESAM. Faute de politique claire et concertée, cette imbrication et ce mille-feuille d'établissements, de tutelles et de projets (COMUE, LabEx, UMR, EquipEx, etc.), tantôt concurrents, tantôt réunis autour d'un projet commun, risquent de constituer autant d'entraves à la cohésion du campus et à une mobilisation commune des principaux acteurs pour sa réussite. Enfin, la concurrence est actuellement vive pour les espaces qui seront disponibles sur le campus, même si des clés de répartition strictes ont été définies entre les différents partenaires.

c) Un projet « vitrine »

Le Campus Condorcet est conçu par ses différents acteurs comme une vitrine francilienne et française de la recherche en SHS, l'idée étant parfois formulée en des termes grandiloquents⁸. Par son ampleur, il s'agit assurément de l'une des plus importantes opérations liées à une infrastructure de l'ESR dans le domaine des SHS, mais aussi et surtout une vaste opération d'aménagement du territoire conduite dans le cadre du projet du Grand Paris.

D'une part on note l'emboîtement d'enjeux et d'acteurs politiques à différentes échelles (commune, département, IdF, État), pressés par des temporalités diverses, au premier chef les échéances électorales, et soucieux de justifier auprès de leurs administrés l'utilité du projet. Face à cela, émergent des logiques d'enseignement et de recherche plurielles de la part des différents partenaires du projet (Universités vs. grands établissements), partenaires tiraillés entre plusieurs niveaux institutionnels au sein même de l'ESR. À terme, ces tiraillements, sans compromettre la réalisation concrète du projet, sont susceptibles de mettre en cause le bon fonctionnement d'une vie de campus.

Pour terminer, ce projet « vitrine » voit sa réalisation intervenir dans un contexte nouveau de la politique nationale de l'ESR, marqué par la mise en œuvre volontariste d'une « Politique de site ». En raison de ses missions en tant qu'organisme national de l'ESR, le CNRS est particulièrement concerné par ce problème. Cette politique de financements et de soutiens différenciés selon les sites est actuellement assumée par la direction du CNRS. Dans le cadre du projet Campus Condorcet, de dimension régionale et nationale, grand est le risque d'assèchement des aides aux autres pôles en SHS de Paris et d'Île-de-France si la concentration des moyens sur ce pôle se fait au détriment des autres sites et de la province. Or, en Île-de-France et en France, les SHS n'existent pas seulement à travers la dizaine d'établissements partenaires associés dans cette opération.

⁸ *'Nous aurons enfin ce grand campus d'envergure internationale du niveau d'Harvard et Oxford'* ; propos d'Élisabeth Guigou, députée de la Seine-Saint-Denis, rapportés dans *Le Parisien* du 15 mars 2016

5. Le CNRS, acteur national de la recherche, manque de chercheurs, d'Ingénieurs et Techniciens

Après l'étude des deux cas polaires de Paris-Saclay et de Condorcet, où les SHS sont respectivement marginales et centrales, le CSI de l'InSHS souhaite faire part de son inquiétude et réaffirmer le caractère d'acteur national du CNRS ainsi que le rôle fondamental des UMR dans la structuration de la recherche. Le CSI s'inquiète de plus de la hiérarchisation des sites que la politique de « régionalisation » pourrait induire. Les recrutements de chercheurs au CNRS doivent conserver leur caractère national et ne pas être régionalisés en fonction de politiques de sites. De même, les diplômés doivent demeurer nationaux.

L'empilement des structures (IdEx, ISITE, LabEx, MSH, COMUE, Institut de Convergence, réseaux [GDR, etc.]) nuit à la démocratie universitaire, à la lisibilité institutionnelle et tout simplement à la visibilité à l'international alors que cette dernière est sans cesse affirmée comme la principale raison d'être de ce même empilement. La définition des priorités de la recherche fondamentale doit relever d'abord du travail collectif des chercheurs, et des instances qui existent pour en débattre parmi lesquelles compte le CSI, avec d'autres, et non du monde politique local ou du bassin économique.

Alors qu'une recherche de qualité s'avère indispensable à notre pays, on ne peut que continuer à déplorer une perte nette d'effectifs de chercheurs et d'IT CNRS, tout particulièrement en SHS. Les efforts faits par la direction du CNRS pour rééquilibrer les postes de chercheurs entre les différents instituts du CNRS depuis 2010 n'ont hélas pas été suffisants puisque l'InSHS a perdu plus de 5% de chercheurs en cinq ans. C'est pourquoi l'affectation des nouveaux chercheurs dans les laboratoires SHS, plutôt que de jouer sur un « rééquilibrage Paris/Province », doit avant tout tenir compte de l'adéquation du projet de recherche du chercheur avec celui de l'unité, des unités de recherches menacées et des politiques de postes dans les universités. Il doit favoriser la mobilité des chercheurs en n'affectant pas les nouveaux entrants là où ils ont préparé leur doctorat. La situation est encore plus critique pour les IT (avec une baisse de plus de 7% entre 2010 et 2014) dont les missions sont pourtant indispensables au fonctionnement des unités. Il est pourtant impératif de recruter de nouveaux profils-métiers d'ingénieurs et de techniciens afin d'accompagner les mutations en cours comme le confirme avec force le diagnostic du CSI dans le domaine des Humanités Numériques.

L'interdisciplinarité en SHS au CNRS

Le CNRS est le lieu privilégié de l'interdisciplinarité en France ; en effet, il regroupe toutes les disciplines, ce qui n'est pas le cas de toutes les universités même à l'heure des regroupements actuels en COMUE (cf. ci-dessus).

Au CNRS, l'interdisciplinarité se décline à plusieurs niveaux : dans les MSH, à l'intérieur des laboratoires, au sein de chaque section du Comité National, entre les différentes sections d'un même institut et entre instituts. L'organisation du CNRS en dix instituts représentant les différents domaines de recherche, chacun incluant plusieurs sections thématiques favorise l'interdisciplinarité. Les sections du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) sont moins nombreuses et davantage pluridisciplinaires que les sections du Conseil National des Universités (CNU). Les SHS sont représentées par 11 sections et 2 CID du CoNRS, mais 29 sections du CNU. Le découpage disciplinaire au CNU ne coïncide pas avec celui du CoNRS : la section 37 du CoNRS (Economie et Gestion) correspond à deux sections du CNU, la section 36 (Sociologie et Sciences du droit) à quatre sections du CNU, la section 35 (Sciences philosophiques et philologiques) à 11 sections du CNU. Enfin, l'interdisciplinarité est aussi représentée par le champ des STS, *Science and Technology Studies*, particulièrement innovantes en France. Au sein des SHS, les STS consistent en l'analyse, réflexive, de la production des savoirs et des instruments des autres sciences.

1. Une interdisciplinarité intra-SHS

Au sein de l'InSHS, l'interdisciplinarité concerne principalement les collaborations entre les chercheurs des sections 32, 33, 35, 36, 37, 38, 40, à des degrés divers ; par exemple, les chercheurs de la section 38 (Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines) semblent moins impliqués dans les échanges interdisciplinaires que ceux de la section 32 (Mondes anciens et médiévaux). La section 36 regroupe sociologues et juristes, mais ceux-ci collaborent peu entre eux : la pluridisciplinarité d'une section ne signifie pas nécessairement interdisciplinarité.

2. Une interdisciplinarité inter-Instituts

Certaines sections dépendant de l'InSHS, ont un autre rattachement, principal ou secondaire à un autre institut du CNRS et sont donc, par nature interdisciplinaires. Il s'agit des sections 31 (Hommes et milieux : évolution et interactions) et 39 (Espaces, territoires, sociétés), qui relèvent également de l'Institut d'écologie et environnement (InEE), de la section 26 (cerveau, cognition, comportement) qui dépend à titre principal de l'Institut des sciences biologiques (InSB), et des deux commissions interdisciplinaires (CID) 52 (Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel) et 53 (Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques). D'autres sections peuvent entretenir des liens privilégiés avec différents instituts

du CNRS, comme la section 34 (Sciences du langage), avec l'InSB et l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (InS2I).

L'interdisciplinarité inter-instituts est souvent effective et est à encourager. Il reste que, ces dernières années, elle fut trop souvent érigée en principal étalon de la qualité et de l'originalité scientifiques au risque de devenir un passage obligé dans la construction des projets et donc une construction artificielle, susceptible d'alourdir la construction des équipes au détriment d'avancées effectives. Il est faux de prétendre qu'une recherche nouvelle et d'excellence en SHS doit nécessairement se faire de concert avec les neurosciences, la biologie ou l'informatique, comme une part de la politique scientifique de l'InSHS l'a parfois laissé entendre depuis quelques temps, avec par exemple la réallocation des financements PEPS à des projets non plus intra mais exclusivement inter-instituts. La revendication globale de l'interdisciplinarité est ainsi parfois en contradiction avec la nécessité de compétences disciplinaires bien circonscrites. Les recherches interdisciplinaires de qualité reposent sur des recherches et des compétences disciplinaires fortes. L'interdisciplinarité a besoin de socles, que sont par exemple la philologie, la connaissance des langues et des cultures, ainsi que les travaux sur les aires culturelles.

3. État des lieux : mesures, instruments et moyens

3.1. Mesures de l'interdisciplinarité

Le rattachement des unités aux sections du CoNRS de même que celui des chercheurs peuvent fournir des mesures d'une interdisciplinarité durable au CNRS.

L'InSHS pilote à titre principal 266 unités de recherche en France métropolitaine (hors international, fédérations, GDR, MSH...). Parmi celles-ci, 96 unités, soit 36%, ont un rattachement simultanément à plusieurs sections de l'InSHS. Les sections comportant le plus d'unités relevant d'autres sections de l'InSHS sont par ordre décroissant les suivantes:

- la section 38 (73% des unités, avec 7 sections),
- la section 40 (65% des unités, avec 5 sections),
- la section 33 (54% des unités, avec 7 sections),
- la section 31 (43% des unités, avec 1 autre section),
- la section 36 (38% des unités, avec 6 sections),
- la section 32 (38% des unités, avec 6 sections),
- la section 35 (38% des unités, avec 5 sections),
- la section 39 (26% des unités, avec 7 sections),
- la section 37 (10% des unités)

La section 34 ne comporte que des unités rattachées à cette seule section de l'InSHS.

Par ailleurs, 47 unités de l'InSHS, soit environ 17% (hors international, fédérations, GDR, MSH...) relèvent à titre secondaire d'un autre institut. En 2016, on compte ainsi 54 rattachements secondaires à un autre institut du CNRS:

- 27 rattachements à l'InEE pour des unités relevant à titre principal des sections 32, 33, 35, 37, 38, 39, 40 39,
- 9 à l'InS2I pour des unités relevant à titre principal des sections 33, 34, 35, 37, 39,
- 9 à l'InSB pour des unités relevant à titre principal des sections 26, 34, 35, 36,
- 5 à l'InSIS pour des unités relevant à titre principal des sections 33, 34, 36, 37, 39,
- 3 à l'InC pour des unités relevant à titre principal de la section 32,
- 3 à l'InSMI pour des unités relevant à titre principal des sections 35, 37,
- 2 à l'InP pour des unités relevant à titre principal des sections 35 et 36.

En dehors des sections 26, 31 et 39 qui sont par définition rattachées à deux instituts du CNRS, les sections dont les unités ont le plus de rattachements à d'autres instituts :

- la section 34 (28% des unités),
- la section 35 (17% unités),
- la section 37 (10% unités).

L'interdisciplinarité inter-instituts est donc en moyenne plus rare que celle inter-sections au sein de l'InSHS. Enfin, les structures que sont les Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) favorisent clairement l'interdisciplinarité intra-SHS et l'ouverture à d'autres disciplines, voire certaines collaborations avec l'InEE, cotutelle avec l'InSHS de plusieurs MSH, notamment à Montpellier et à Nice. Sur ce point, le CNRS devrait mettre en œuvre une politique plus systématique en matière d'orientation des MSH ayant le statut d'UMS, en particulier en matière d'interdisciplinarité. Pour ce qui concerne l'interdisciplinarité au sein des SHS, une politique d'incitation et d'aide plus active devrait être mise en place pour favoriser encore davantage les initiatives et projets de recherche encouragés par l'appel annuel au sein du réseau national des MSH. Pour ce qui concerne l'interdisciplinarité hors SHS, des initiatives pourraient être prises par le CNRS pour favoriser des coopérations avec des établissements du même type relevant des autres Instituts du CNRS.

Concernant les recrutements et affectations des chercheurs, actuellement, plus d'un quart des chercheurs sont affectés dans une unité pilotée à titre principal par une section différente de celle qui les recrute (26%), proportion importante et relativement stable depuis 2010. C'est le cas, par exemple, de la section 34 qui, depuis la disparition de l'ancienne CID 44 (Cognition, langage, traitement de l'information, systèmes naturels et artificiels), recrute de nombreux chercheurs affectés à des unités relevant à titre principal d'autres sections (7, 26, 35) et d'autres instituts (InS2I, InSB). La section 39 recrute aussi des non géographes, c'est-à-dire des diplômés en anthropologie, science politique ou sociologie.

3.2. Moyens et instruments de l'interdisciplinarité

Outre la mission pour l'interdisciplinarité (MI), le CNRS dispose de différents moyens pour favoriser les recherches sur des thèmes inter- ou pluridisciplinaires.

Depuis 2011, les Laboratoires d'excellence (LabEx) ont une action importante pour les recherches interdisciplinaires. Il est important que le CNRS joue un rôle dans ces LabEx, même si se pose la question de leur avenir après 2019.

La Mission à l'interdisciplinarité propose des appels à projets sur des thèmes fermés, avec des moyens relativement modestes (Défi genre, Défi littoral, Défi AUTON...). Les projets exploratoires premier soutien (PEPS) ciblent les projets inter-instituts sur des thématiques assez larges (Humain, Momis), le CSI recommande l'ouverture des PEPS à des projets intra-SHS comme cela existait par le passé.

Le CSI de l'InSHS note la nécessité d'appuyer et de renforcer les structures de recherche transversales et pluridisciplinaires que sont les RTP, les GDR et les GDRI, au-delà du simple espace d'échange et de dialogue. Le CSI de l'InSHS note que les procédures de demande, de sélection et d'évaluation (en cas de renouvellement) sont assez opaques et propose un appel régulier à GDR/I ou réseaux thématiques sur les questions jugées prioritaires. Le CSI considère qu'il est indispensable d'associer les sections concernées à leur évaluation.

Les réseaux thématiques pluridisciplinaires (RTP) visent à regrouper pour une durée de trois ans « des laboratoires, des équipes de recherche ou des scientifiques, appartenant à des disciplines différentes, autour d'un thème particulier ou d'un objectif clairement défini ». Ils ont pour mission, non pas tant de développer des programmes de recherche, mais « de conduire des missions d'information et d'animation scientifique, de proposer des stratégies de recherche, de suggérer des actions de politique scientifique »⁹. Les huit RTP soutenus par l'InSHS en cours (dont un relève également de l'InEE)¹⁰ conçoivent très diversement la pluridisciplinarité : dans une volonté de d'échange pluridisciplinaire au-delà des sciences sociales (ex. RTP Étude du genre), de dialogue « bi-disciplinaire » (les mathématiques et la philosophie dans le cas du RTP PHENOMATH, par exemple) ou encore en développant une approche transdisciplinaire au sein des sciences sociales par le biais d'un croisement des méthodologies et des résultats de recherche (ex : RTP Alimentation)¹¹. Pour mieux rendre compte de la pertinence à pérenniser, voire renforcer, les réseaux thématiques pluridisciplinaires, il conviendrait sans doute d'évaluer la teneur et les retombées de ces réseaux, pas seulement du point de vue de leurs propres champs d'activité, mais en croisant les leçons tirés de leur expérience de l'interdisciplinarité (contraintes et blocages, notamment), et en identifiant la manière dont ils ont irrigué et infléchi (ou non) la politique plus globale du CNRS.

Les groupements de recherche thématique (GDR), qui regroupent plusieurs unités de recherche en France (CNRS et non CNRS) sont, de fait, des outils susceptibles de susciter des dynamiques

⁹ (<http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/actions-propres-institut/rtp/RTP.htm>).

¹⁰ Sous réserve d'une actualisation du site de l'InSHS consulté en juillet 2016.

¹¹ <http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/actions-propres-institut/rtp/RTP-alimentation/presentation.htm> et <http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/actions-propres-institut/rtp/RTP%20genre/presentation.htm>.

intégratives pluridisciplinaires dès lors qu'ils structurent plusieurs unités de recherche autour de thématiques partagées. En juillet 2016, le site du CNRS indiquait 14 GDR soutenus par l'InSHS. Il est à noter que la plupart des GDR inscrivent leur vocation dans un effort de convergence thématique et disciplinaire tandis que très peu affichent une vocation interdisciplinaire¹².

Couvrant la période 2013-2020, 34 groupements de recherche internationaux (GDRI) ont été ou sont soutenus par l'InSHS comme dispositifs privilégiés de l'internationalisation de la recherche (5 en renouvellement sur la période)¹³. Parmi ces réseaux de laboratoires constitués pour quatre années consécutives entre plusieurs pays européens ou situés en dehors de l'Europe, un seul a émergé à deux instituts (InEE/InSHS). Bien que les différentes unités de recherche de l'InSHS impliquées puissent être en elles-mêmes pluridisciplinaires (la majorité rattachées à plusieurs sections)¹⁴, le renforcement de l'appui à des GDRI inter-instituts peut constituer un levier potentiel pour le renforcement de l'interdisciplinarité à l'international.

Les 12 groupements d'intérêt scientifique (GIS) soutenus par l'InSHS représentent en revanche un levier déjà fortement positionné sur l'interdisciplinarité, à commencer par le GIS des réseaux des Maisons des Sciences de l'Homme. Certains GIS, par leur vocation et leur structuration, s'affichent clairement comme des outils forts d'intégration pluridisciplinaire (l'Institut des Amériques créé en 2007, le Collège International des Sciences du Territoire créé en 2010, l'Institut du Genre créé en 2012, etc.), tandis que d'autres structurent un réseau davantage disciplinaire tout en dialoguant avec d'autres disciplines dans ou hors les SHS (par exemple GIS Histoire maritime soutenu par le CNRS depuis 2010).

4. Freins et leviers à l'interdisciplinarité

Les sciences sont structurées sur les disciplines en France (sociologie, économie...) sauf dans certains cas, comme les sciences de l'environnement, à la différence des Etats-Unis, par exemple, où, elles peuvent se structurer sur l'objet (*postcolonial studies, gender studies, environment studies, food studies...*). Cette situation constitue une force pour la recherche française car elle permet une transversalité et une inventivité à partir des disciplines. Elle nécessite toutefois qu'un effort particulier soit fait pour promouvoir l'interdisciplinarité.

¹² On pourra relever par exemple le GDR Economie et sociologie (créé en 2009), le GDR Modys (créé en 2010) visant à croiser géographie et archéologie autour de la modélisation des dynamiques spatiales ou encore le GDR ADYLOC (créé en 2008 autour du langage). Le CSI note avec étonnement que le GDR Histoire des mathématiques créé par l'InSMI en 2011, et renouvelé en 2015, ne soit pas soutenu par l'InSHS.

¹³ 2013-2016 : 8 GDRI, 2014-2017 : 7 GDRI, 2015-2018 : 9 GDRI, 2016-2020 : 10 GDRI. Parmi ces 34 GDRI, 5 impliquent des USR et notamment des centres de recherche à l'étranger (IFEA, IRMC, MFO, etc.), le reste des UMR.

¹⁴ Parmi les 34 GDRI, 17 sont portés par une unité de recherche rattachée à 3, voire 4 sections de l'InSHS. A l'opposé, 8 GDRI sont portés par une unité de recherche rattachée à une seule section.

4.1. Le rôle des CID

Composées de scientifiques de sections différentes, leur rôle est de recruter des chercheurs sur des profils pluridisciplinaires complémentaires par rapport aux profils classiquement privilégiés par les sections. De façon générale, se pose la question de la carrière et de l'évaluation des chercheurs recrutés par les CID. Le CSI recommande d'étendre le rôle des CID à l'évaluation et à la promotion des chercheurs, en concertation avec les sections concernées afin de porter de véritables carrières interdisciplinaires. Actuellement seulement 2 CID relèvent de l'InSHS (les CID 52 et 53).

Le CSI note le tournant expérimental en sciences humaines (comme les « big data ») dans de nombreuses sections. Il suggère ainsi la création d'une nouvelle CID, sur le modèle de la CID 54 (Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant), portant sur les thématiques : humanités numériques, approches expérimentales en archéologie, écologie, économie, géographie, linguistique, sociologie, droit, science politique, matériel expérimental... en concertation avec les sections concernées (sections 26, 32, 34, 37, 36, 39, 40...). L'intitulé de cette CID pourrait être le suivant : « Méthodes expérimentales, données et modèles en SHS ».

4.2. Recruter des chercheurs à potentiel interdisciplinaire

Le CSI note la difficulté de recrutement de chercheurs sur des postes croisés, c'est-à-dire mis au concours par un institut et fléchés sur un autre. Lors des derniers concours, certains de ces postes n'ont pu être pourvus faute de candidats. Il s'agit aussi d'une question de formation, qui doit être solide dans au moins une discipline, les outils (bases de données, statistiques...) pouvant être différents d'une discipline à une autre. Comme il est difficile de demander deux thèses, il s'agirait plutôt de favoriser un post-doctorat dans une autre discipline. Certes, l'affichage de postes est un instrument de politique scientifique, mais de façon générale, les coloriations sont préférables aux fléchages car moins contraignants en cas de vivier insuffisant. Il est fondamental de préserver une majorité de postes totalement ouverts. Le CSI de l'InSHS entend toutefois alerter la direction de l'InSHS sur les points suivants :

- le risque d'affichage de thèmes trop étroitement liés à l'actualité ou aux demandes politiques et sociales, au détriment d'un travail de fond sur le long/moyen terme.
- le risque de postes non pourvus sur des thèmes trop pointus et la nécessité de maintenir un coloriage jugé prioritaire sur plusieurs années.

D'autre part, il rappelle que d'autres instruments existent comme l'affichage de bourses de doctorats, éventuellement en codirection sur deux sections différentes, ou de post-doctorats permettant à de jeunes docteurs de se former à une seconde discipline.

Par ailleurs, le CSI de l'InSHS voudrait relayer une demande récurrente des chercheurs pratiquant l'interdisciplinarité concernant l'accès bibliographique à des revues relevant d'autres instituts, par exemple les revues de mathématiques pour les historiens des mathématiques, les revues de sciences de la vie pour les chercheurs en sciences humaines et sociales expérimentales, ou l'accès à PUBMED pour les chercheurs en sociologie ou histoire de la médecine.

4.3. Thématiques affichées comme prioritaires par le CNRS

Les attentats qui ont touché Paris le 13 novembre 2015 ont suscité de très nombreuses réactions de solidarité avec les victimes et leurs familles de la part des présidents des universités et des grandes écoles. Le président du CNRS, dans un courrier du 18 novembre adressé au monde de la recherche, a, pour sa part, voulu aller au-delà de cette expression de solidarité en lançant un appel à « propositions sur tous les sujets pouvant relever des questions posées à nos sociétés par les attentats et leurs conséquences, et ouvrant la voie à des solutions nouvelles – sociales, techniques, numériques ». Cet appel précisait que « chaque projet sélectionné, selon une procédure rigoureuse, simple et rapide, sera[it] doté de moyens de façons à pouvoir présenter des résultats dès 2016. » Le CSI de l'InSHS a fait remarquer à cette occasion que la recherche ne peut porter ses fruits sur une échelle temporelle aussi courte : quelques mois. Par ailleurs, il a demandé une transparence des procédures, estimant que l'évaluation et la sélection soient opérées par des instances émanant du Comité national ou du moins que plusieurs de leurs représentant.e.s y soient associés¹⁵. Le CSI aurait par exemple pu se mobiliser pour réaliser cette expertise. Enfin, le CSI de l'InSHS a rappelé à cette occasion l'importance d'une recherche en SHS « non orientée », déclarant avec force qu'une recherche de qualité, celle qui permet de découvrir ce qu'on ne sait pas déjà, ne doit pas voir sa dynamique entravée par une politique scientifique qui privilégierait et financerait une recherche en fonction de son supposé « impact » social. Cela, non pas parce que cet « impact » ne nous préoccupe pas, mais parce qu'il ne peut pas être décrété en amont.

D'autres thématiques interdisciplinaires ont été privilégiées ces dernières années au CNRS, on en citera quelques-unes :

- Genre (études regroupant littéraires, historiens, sociologues, philosophes...): la politique volontariste du CNRS a permis l'institutionnalisation d'un champ et d'un ensemble de savoirs ; outre le DEFI Genre de la MI, elle s'est traduite par la création d'un GIS en 2012, d'un RTP Études genre, d'une UMR Genre en 2014, le recrutement de plusieurs chercheurs sur des postes colorés, parfois en lien avec les sciences de la vie (biologie, médecine et genre). On notera toutefois que certains de ces postes n'ont pu être pourvus.

- Aires culturelles : le CSI de l'InSHS recommande de prioriser des aires culturelles où il y a déjà un investissement fort du CNRS et qui sont peu représentées à l'Université, comme la Méditerranée, l'Afrique et le Moyen-Orient.

- Sciences sociales et techniques : cette thématique débouche sur une collaboration entre histoire, sociologie et économie. La politique du CNRS s'est traduite par la création d'une UMI à Los Angeles.

- Humanités numériques : les SHS doivent gérer des « big data » et ont des besoins croissants en statistiques et en informatique, d'où des profils data science et quantification, textes et images, archives ... Le CSI de l'InSHS pointe la nécessité de recruter des IR plutôt que des chercheurs sur ces thématiques tout en favorisant la formation de ces derniers, et il constate que l'affichage de postes croisés avec l'InS2I ne débouche pas nécessairement sur des recrutements.

¹⁵ <http://www.cnrs.fr/inshs/presentation/csi/appel-recherche-attentats.pdf>.

- A plusieurs reprises, il a été fait état devant le CSI d'une volonté de promouvoir les « sciences du comportement » (*behaviour studies*), toutefois le CSI de l'InSHS fait part de son inquiétude face à cette évolution. Les « sciences du comportement » ne sont pas une nouveauté et sont susceptibles de constituer un contournement de la démarche même des sciences sociales, l'économie, la sociologie et l'anthropologie sont bel et bien des sciences qui participent d'une compréhension des attitudes et des pratiques sociales. Le terme de « comportement » a une histoire qui n'est pas neutre et va de pair avec une normativité forte qui le lie à une demande politique et sociétale. « Les sciences du comportement » ont eu comme objectif d'« améliorer » les comportements. S'ajoutent aujourd'hui une centralité des neurosciences dans leur développement (comme pour la neuro-économie) qui appelle certes au dialogue interdisciplinaire mais aussi au rappel constant de la nature sociale des individus et de leurs « comportements ». Le CSI reconnaît l'intérêt d'approches qui relèvent, par exemple, de l'économie expérimentale ou de la théorie des jeux, dès lors que ces dernières sont réalisées avec la rigueur nécessaire et sans visée exclusivement normative. Il tient toutefois à réaffirmer avec force les acquis et les apports des études de la socialisation, de la transmission, des classes sociales, de la psychologie du travail pour comprendre les attitudes et les pratiques des individus qui restent des êtres sociaux. Dans l'hypothèse où l'InSHS persisterait dans sa volonté de favoriser l'étude des « comportements sociaux », le CSI souligne l'importance d'accompagner sa mise en place d'une discussion collective et épistémologique approfondie.

4.4. Quelques recommandations du CSI de l'InSHS en matière d'interdisciplinarité

Les PEPS sont pour l'essentiel réservés à l'interdisciplinarité avec les disciplines non SHS, et les autres « guichets » concernent des sommes de plus en plus élevées. Le succès de l'appel « attentats-recherche » nous semble ainsi pouvoir aussi être lu comme l'expression d'une attente vis-à-vis de financements de type PEPS en SHS.

Le CSI de l'InSHS demande à ce que les GDR, GDRI, RTP, etc. fassent l'objet d'un appel public, ouvert et régulier, et que les sections concernées soient associées à leur sélection.

Le CSI suggère la création d'une nouvelle CID « Méthodes expérimentales, données et modèles en SHS » touchant aux humanités numériques, approches expérimentales en archéologie, écologie, économie, géographie, linguistique, sociologie, science politique, droit, ainsi qu'au matériel expérimental et aux formes de modélisation.

Les Humanités Numériques à l'InSHS

Vecteurs d'innovation et d'interdisciplinarité, les humanités numériques constituent l'un des axes forts de la politique de l'InSHS. Les enjeux sont importants. Citons notamment le renouvellement des méthodes et des corpus de recherches (travail collaboratif à distance, rôle central des données, capacités computationnelles, nouvelles formes de modélisation), la mutation des pratiques de publication ou encore l'intégration de l'Institut dans l'espace européen numérique de la recherche en construction (DARIAH).

1. Une transdiscipline au cœur des SHS ?

L'appellation « humanités numériques » (HN) désigne une nébuleuse pas toujours claire d'expériences multiples en sciences humaines et sociales (édition électronique, diffusion numérique du savoir, études des phénomènes sociaux, analyse quantitatives des données, etc.) comme l'atteste l'abondance de débats, voire de controverses, dans de multiples publications et lors de non moins nombreux colloques, séminaires et journées d'études consacrés à sa définition.

Les HN ne constituent pas une discipline autonome, mais désignent des activités scientifiques, souvent interdisciplinaires qui investissent de nouveaux champs d'objets, utilisent de nouvelles méthodes et posent des problématiques originales dont l'émergence a été rendue possible par l'essor des technologies numériques : les data sciences ou la philologie numérique en sont quelques exemples. Ces activités, basées sur le partage des données et le travail collaboratif (*crowdsourcing* pour lequel le CNRS s'est récemment beaucoup investi) offrent la possibilité de collecter des données considérables, de les rendre lisibles et exploitables (analyses automatisées de corpus, indexation, identifications d'emprunts, fouille des textes, etc.), de les partager et de les pérenniser. Elles visent une large diffusion en postulant le modèle du libre accès aux produits, aux outils et à leur code source, comme aux données et aux résultats du travail scientifique.

Après une première vague centrée sur la constitution de bases de données et la conversion numérique de corpus, d'outils de diffusion et de communication scientifique (plates-formes de diffusion de l'information, revues, etc.), le champ évolue rapidement vers les humanités numériques de deuxième génération liées au big data et à la 3D, imposant des méthodes mathématiques et statistiques élaborées comme des instruments de visualisation et de fouille dont le développement est au cœur de la plupart des projets numériques en SHS. Aussi complexes soient-elles, ces pratiques ont vocation à se diffuser largement et à s'inscrire sur la longue durée. Loin d'être l'exception, l'intégration des technologies numériques pour l'exploitation et la diffusion des résultats des recherches en SHS est devenue la norme pour la réussite de projets de recherche ce qui impose d'inscrire les méthodologies empiriques et le travail d'expérimentation dans les SHS patrimoniales comme de maîtriser le devenir des savoirs et expériences numériques constitués.

Une nouvelle culture scientifique se dessine, nourrie de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-faire. Des nouvelles façons de travailler sont désormais indispensables et exigent des équipements transversaux à l'échelle nationale et internationale ; elles s'appuient autant sur des infrastructures d'envergure que sur la généralisation de « bonnes pratiques » qui garantissent l'interopérabilité des données et la mise en place de collaboration étroites entre chercheurs, documentalistes, archivistes et informaticiens qui interviennent dans ce champs de façon complémentaire et se forgent un langage commun pour avancer ensemble. Enfin, il est important de clarifier le rôle et d'accroître les moyens d'Huma-Num qui ne peut actuellement concurrencer, et de loin, les *Digital Humanities Centers* américains.

Si l'utilisation des nouvelles technologies à grande échelle dans la pratique de la recherche offre d'importantes opportunités, elle n'est pas sans soulever des questions épistémologiques qui tiennent entre autres à la transformation du rapport au savoir qu'elle induit : les risques d'un retour au scientisme et aux errements quantitativistes qui résulteraient d'une trop grande fascination pour la fouille des données de masse sans réel questionnement scientifique et construction des objets de recherche sont redoutés, et à raison, par une partie de la communauté scientifique. Les SHS sont bien placées pour se saisir précisément de ces questions. Afin de mieux cerner cette culture numérique en train de naître et d'affronter les questions épistémologiques qu'elle soulève, il est important d'accompagner les recherches effectuées par les SHS qui prennent réflexivement pour objet les innovations, la production des savoirs et des instruments des HN.

2. Les acteurs des humanités numériques au CNRS

Les laboratoires de l'InSHS se sont globalement investis dans le domaine des Humanités numériques comme l'attestent les rapports de conjoncture 2014 des sections SHS du Comité national. Celles-ci soulignent que le CNRS est particulièrement bien placé face aux enjeux qu'induit le nouvel environnement numérique et aux questions qu'il soulève et elles souhaitent qu'il puisse jouer dans ce domaine un rôle structurant dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique scientifique de long terme. Elles déplorent néanmoins une certaine opacité du dispositif mis en place par le CNRS ainsi que des moyens limités et des équipes réduites eu égard à l'importance des enjeux.

En effet, les acteurs concernés par les HN dont la mission est de jouer un rôle important dans ce domaine sont nombreux et leurs tutelles souvent multiples. Leurs missions et leurs objectifs ainsi que leurs articulations restent parfois flous et ceci rend difficilement lisible la stratégie du CNRS dans le domaine.

La très grande infrastructure de recherche Huma-Num, structure dédiée aux humanités numériques, est l'un des pivots les plus importants du dispositif de l'InSHS. Pilotée par le Ministère et par le CNRS, elle dispose d'une plateforme et d'un moteur de recherche spécialisé, Isidore, permettant la mise à disposition et l'enrichissement des données de la recherche et de dispositifs d'archivage à long terme. Elle offre un accès à une grille de services qui s'enrichit et permet notamment d'exposer les données dans le web sémantique (Nakala) et de les valoriser

(Nakalona pour créer des bibliothèques numériques et des expositions virtuelles), soulageant ainsi les équipes (nombreuses) qui disposent de moyens informatiques insuffisants. Elle est chargée de la coordination de la participation française aux infrastructures européennes DARIAH et Clarin. Elle mène par ailleurs une politique d'internationalisation de ses outils (à travers Nakala et Isidore) pour envisager notamment une collaboration avec Erudit.

Au niveau national, elle labellise 11 consortiums qui réunissent plusieurs unités et équipes de l'InSHS autour de thématiques et d'objets communs, pour l'instant essentiellement disciplinaires pour lesquels ils définissent des procédures et des standards numériques partagés. Des actions de formation sont mises en place chaque année par la TGIR Huma-Num (ANF) et par les consortiums.

Huma-Num s'appuie sur les MSH qui ont pour mission de structurer la recherche en région au travers d'échanges interdisciplinaires et internationaux. Elles permettent une mutualisation des moyens et des services afin de favoriser une meilleure synergie entre les établissements et les organismes qui s'y rattachent et proposent des formations.

PROGEDO est l'autre TGIR en SHS, une UMS placée sous la responsabilité conjointe du CNRS et de l'EHESS qui réunit les acteurs concernés par les enquêtes quantitatives pour la production et la mise à disposition de données. Elle participe à trois consortiums européens, au CESSDA - Consortium of European Social Science Data Archives et à des enquêtes européennes ESS et SHARE.

Le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte, est une UMS associant le CNRS, l'Université d'Aix-Marseille, l'EHESS et l'Université d'Avignon. Elle développe et réalise le portail OpenEdition constitué d'un ensemble de plateformes de ressources électronique (Revue.org, Calenda, Hypothèses, OpenEdition Books), dédiées à la communication et à la publication des résultats de recherche.

La CID 53 « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques », copilotée par l'InSHS « a vocation à s'intéresser à toutes les interactions entre SHS et le numérique, mais avec une perspective réflexive ». Elle recrute ainsi des candidats aux profils pluridisciplinaires et évalue l'activité scientifique des chercheurs qu'elle a recrutés.

Les réseaux métiers jouent un rôle important en sensibilisant les communautés métier aux mutations en cours et en proposant un accompagnement par le biais de formations ou d'échanges entre professionnels (listes de diffusion). Citons notamment l'action des réseaux Renatis (IST), Medici (Edition), ISA (information spatiale pour l'archéologie) et RBDD (données).

La Direction de l'Information Scientifique et Technique du CNRS (DIST) pilote :

- Le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD) dont les services sont entre autres HAL, TEL, Medihal.

- L'Institut de l'Information Scientifique et Technique (InIST) est une unité du CNRS qui a pour mission de faciliter l'accès aux résultats issus des différents champs de la recherche mondiale, de valoriser la production scientifique et d'accompagner les acteurs de

l'enseignement supérieur et de la recherche. L'InIST propose des formations en présentiel ou à distance ainsi qu'une veille (Lalist).

- Persée, portail de revues scientifiques.

- Le Campus Condorcet, dont le CNRS est l'un des 11 membres partenaires, a vocation à l'horizon 2020 à jouer un rôle important dans la structuration du paysage de la recherche en SHS¹⁶. Doté d'un Grand équipement documentaire (une bibliothèque de plus d'un million de documents et un centre d'archives), il affiche l'ambition d'accompagner de façon active les projets en matière d'HN des équipes des membres partenaires en liaison avec la TGIR HumNum et la MSH Paris Nord. Mais la stratégie du Campus (les objectifs et les moyens mis à contribution) est loin d'être définie avec précision et les difficultés liées à des situations de redondance voire de brouillage par rapport à des initiatives prises dans d'autres structures auxquelles appartiennent également les membres partenaires (établissements, COMUEs, EquipEx, IdEx...) sont déjà évidentes.

- Le CNRS a accompagné la création de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), qui a pour objectif de faciliter l'accès aux ressources documentaires pour la recherche et l'enseignement. Le CNRS pilote ou co-pilote plusieurs segments de la BSN :

- BSN 2 « dispositifs d'accès et d'hébergements » (Serge Bauin et Stéphane Pouyllau)
- BSN 3 « signalement » (Annie Coret)
- BSN 4 « Open Access » (Christine Berthaud)
- BSN 5 « Numérisation » (Nathalie Fargier)
- BSN 7 « Edition scientifique pérenne » (Marin Dacos et Dominique Roux)
- BSN 8 « PEB, Fourniture de document » (Raymond Bérard)
- BSN 9 « formation, compétences et usages » (Joanna Janik)
- BSN 10 « données de la recherche » (Francis André)

3. Quelques recommandations du CSI de l'InSHS

On le voit, les acteurs des HN au CNRS sont multiples et le paysage est rendu encore plus complexe par la présence d'autres nombreux acteurs au niveau national et international avec lesquels il est nécessaire d'articuler les interventions sous peine d'inefficacité.

3.1. Une stratégie claire et visible

Dans le domaine des HN, il est nécessaire d'afficher une politique de l'IST propre au CNRS, fondée sur les besoins de la recherche de ses laboratoires et sur les savoirs et savoir-faire des personnels scientifiques et techniques de ces unités en relation aux politiques des autres structures et établissements en évitant la redondance et l'éparpillement.

Il est donc recommandé une clarification de la stratégie qui pour l'instant oscille dans un paysage mouvant où les choix entre centralisation, mutualisation et maillage ne sont pas toujours évidents. Ceci afin d'assurer une meilleure coordination et des financements utiles et ciblés.

¹⁶ Cf. ci-dessus la présentation détaillée du Campus Condorcet.

La définition d'un interlocuteur et coordonnateur unique des problématiques HN pourrait être une piste pour faciliter l'accès au dispositif ainsi qu'un mandat au TGIR Huma-Num afin qu'il soit un guichet unique pour la définition des projets et de leur orientations, notamment par la diffusion de recommandations, la documentation des méthodes et des outils disponibles, l'identification des structures et la coordination avec les MSH. Dans tous les cas, les moyens humains et matériels d'Huma-Num doivent être renforcés à la hauteur du rôle que la TGIR doit assumer dans un domaine de cette importance.

3.2. Transparence de la gouvernance

Une cartographie des acteurs et des budgets alloués et une plus grande transparence dans leur gouvernance est nécessaire. La dimension *bottom up* des Consortiums est rare et il convient de la maintenir, mais les missions des TGIR et des UMS et USR devraient encore mieux se rapprocher des besoins concrets des structurations émanant des chercheurs, la pertinence par rapport à leurs besoins devant être l'impératif central.

3.3. Meilleure articulation entre les acteurs

À défaut de centres d'HN dans les établissements de recherche et d'enseignement supérieur français, une meilleure articulation des acteurs des dispositifs au sein du CNRS et à l'extérieur est essentielle. Et notamment celle d'Huma-Num avec le Campus Condorcet et les COMUE parisiennes qui souhaitent se doter de plateformes de données quantitatives en HN. Pour l'heure, la TGIR Huma-Num n'intervient qu'indirectement dans les projets portés par les EquipEx et les LabEx dont les dotations sont plus importantes qu'à Huma-Num, qui est pourtant le maillon européen des HN, mais qui n'a pas les moyens de prendre en charge ces projets.

Ainsi, les articulations COMUE/MSH/sites restent à construire et le CNRS doit veiller à y prendre sa part. Au niveau des Consortium, qui sont force de proposition dans la création d'outils et assurent l'ancrage dans la communauté des chercheurs, un effort doit être fait afin qu'ils associent davantage les universités et les COMUE, et qu'ils opèrent, dans un avenir proche, le passage indispensable à l'échelle européenne.

Afin de rendre plus lisible l'offre proposée par les différents acteurs du CNRS et de l'ESR et pour que les chercheurs et IT sachent à qui s'adresser (InIST, TGIR, MSH, universités...) il est important de communiquer clairement sur l'offre proposée, le périmètre des missions et les modalités d'interaction.

3.4. Besoins en personnel, en formation et en équipement, accompagnement à de nouvelles pratiques de travail

Afin que cette offre soit bien comprise et qu'ils soient en capacité d'interaction, les porteurs de projet doivent être formés aux HN.

Les conditions de travail nécessaires à l'aboutissement des projets très ambitieux en HN ne peuvent être réalisées que dans des laboratoires bien dotés, d'où la nécessité de l'accès généralisé des infrastructures et des plateformes mutualisées, mais aussi à des lieux permettant l'expérimentation numérique, l'initiation à des formes nouvelles de modélisation en sciences sociales (recours aux systèmes complexes ou à la simulation numérique par exemple) et le

travail collaboratif au service de la recherche ainsi qu'un brassage favorisant l'interdisciplinarité.

3.5. Recrutement

Le rapport stratégique de l'IST émanant du CNRS reconnaît qu'il y a en SHS pour les IT en BAP D, E et F un chantier stratégique à bâtir autour de la formation, de l'évolution des métiers et du développement des carrières, mais il élude la question du recrutement. Une baisse ultérieure de recrutements d'IT est annoncée pour les années prochaines, au risque de voir disparaître les compétences techniques et d'augmenter la charge de travail pour le personnel en place. Or, nous savons que les IT de l'InSHS sont investis massivement dans les projets en HN et que leur présence est cruciale pour son développement.

Les mutations en cours ont donné lieu à un travail d'actualisation du référentiel des métiers, Referens (en attente de publication par le Ministère), afin d'intégrer de nouveaux métiers et de nouvelles compétences dans les profils des IT. Il est souhaitable que les IT recrutés sur ces nouveaux profils orientés HN soient accompagnés dans leurs prises de fonction.

À l'avenir, la présence d'ingénieurs spécialisés, notamment en analyse des données dans les UMS et USR, mais pas seulement, est essentielle à l'aboutissement des projets en HN. Les moyens des MSH dont le périmètre devrait être amené à s'élargir au niveau régional et des TGIR Huma-Num et PROGEDO devraient être renforcés pour être en mesure de répondre aux demandes des équipes de recherche et à l'élargissement de la feuille de route des TGIR aux "enjeux du big data"¹⁷.

Pour le recrutement de chercheurs, à la place de profils ciblés « Humanités numériques » restrictifs et ne prenant pas en compte la généralisation de ce domaine à toutes les disciplines, il est nécessaire de viser des profils originaux comportant une plus grande pluridisciplinarité et des savoirs transversaux. Remarquons que l'offre de formation est assez riche mais portée principalement par les IT et que peu de chercheurs y participent. Il serait donc utile d'encourager la création de réseaux ou formations impliquant chercheurs et IT dans le domaine des HN.

3.6. Formation, valorisation

L'essor des HN fait émerger le besoin de nouveaux métiers et de nouvelles compétences qu'il faudra pouvoir traduire en termes de recrutements, mais également de formation. Il s'agit de proposer à tous les agents une acculturation au numérique et aux méthodologies qui en découlent car les HN se généralisent et vont irriguer tous les domaines des SHS.

Encore plus que dans d'autres domaines, les chercheurs investis dans les HN doivent endosser le rôle de chefs de projets. Ils sont dans la nécessité d'obtenir des financements, de mener des équipes composées de chercheurs et d'ingénieurs, de gérer des budgets et d'assurer la promotion de leurs résultats. Ils doivent avoir acquis et appris à maîtriser des compétences

¹⁷ Les SHS, un investissement pour l'avenir. 10 premières mesures en faveur des sciences humaines et sociales (SHS). [en ligne]. Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 04 juillet 2016 [dernière consultation le 13/07/2016]. Disponible sur : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/33/2/plan_SHS_04-07-2016_604332.pdf.

informatiques et documentaires. L'InSHS doit se donner les moyens de les accompagner avec des aides et des formations appropriées. L'expérimentation est une notion centrale pour les HN. Un niveau d'équipement à la hauteur des enjeux, et adapté aux équipes de recherche est indispensable. Cet effort important, complémentaire des dispositifs mis en place au sein des sites universitaires (learning centers notamment) est à fournir pour répondre aux besoins spécifiques des chercheurs. La création d'espaces polyvalents (expérimentation, formation, collaboration) inspirés des tiers lieux et open labs¹⁸ restent à mettre en place favorisant aussi l'interdisciplinarité, notamment si ces équipements sont mutualisés (dans le cadre des MSH) et induisant des pratiques innovantes.

Au niveau du déroulement des carrières, ces nouvelles activités doivent être prises en compte dans l'évaluation (RIBAC propose des grilles assez complètes pour les recensements des travaux en HN). Il est nécessaire que l'HCERES adapte ses critères d'évaluations à ces nouveaux chantiers de recherche et surtout que ses commissions d'évaluation des laboratoires se dotent de membres qui possèdent les compétences nécessaires à leur expertise.

La réussite d'un projet numérique passe par la conjonction de trois domaines de compétence celui du chercheur, celui de l'ingénieur et celui de l'informaticien. Une véritable synergie fondée sur la complémentarité est nécessaire entre ces différents métiers.

Les IT doivent pouvoir prendre toute leur place dans les projets en HN et leur apport doit être mieux reconnu. Le test pilote de l'outil VariSHS qui, à l'instar de RIBAC pour les chercheurs s'adresse aux ingénieurs des BAP D, E et F afin de recenser leurs activités en appui à la recherche va dans le bon sens. Reconnaître pleinement l'apport des IT dans le processus de recherche en matière d'HN est un préalable à une meilleure coopération.

Les relations très hiérarchiques héritées par le passé sont désormais inappropriées et inefficaces. Le CNRS pourrait proposer des formations à tous les chefs de projet, directeurs d'unité et de MSH, DAS à la hauteur de ces enjeux. Les humanités numériques nécessitent également des mutations managériales¹⁹ et technologiques. Une infrastructure et des outils adaptés, fiables et sécurisés sont indispensables. Certaines initiatives vont en ce sens mais restent très insuffisantes (espaces collaboratifs déployés par la DSI, grille de service de la TGIR Huma-Num) par manque de moyens alloués notamment. Il est important de prévoir les dispositifs techniques qui permettront de travailler aussi efficacement à distance qu'en présentiel avec une équipe projet, de prévoir l'intégration d'équipes compétentes et qui puissent accompagner de façon pérenne les projets de recherche.

L'offre de formation continue a permis à de nombreux IT et chercheurs d'acquérir de nouvelles compétences dans le domaine des humanités numériques (ex : web sémantique, XML-TEI,

¹⁸ Le livre blanc des Open Labs : Quelles pratiques ? Quels changements en France ? [en ligne]. ANRT, mars 2016 [dernière consultation le 02/09/2016]. Disponible sur : http://www.anrt.asso.fr/fr/futuris/pdf/rapport-projetlab_web.pdf.

¹⁹ « Il y a une remise en cause nécessaire de la fonction managériale : il ne s'agit plus de tout savoir, mais de savoir gérer ceux qui savent. Pour diffuser cette culture dans l'administration, dans les institutions, dans les médias, il faut diversifier les capteurs, donc diversifier les profils. » in : Sixième petit-déjeuner du 32. Laure Bélot. La déconnexion des élites, comment internet déränge l'ordre établi. [en ligne] 17 avril 2015. [Dernière consultation le 13/07/2015].

Disponible sur : <http://www.gouvernement.fr/sixieme-petit-dejeuner-du-32-laure-belot-la-deconnexion-des-elites-comment-internet-derange-l-ordre>.

modélisation 3D, SIG, logiciel R ...) tout en restant dans le cadre de leur profil métier (archéologue, documentaliste, secrétaire de rédaction, sociologue...).

Les réseaux métiers accompagnent de manière pertinente leurs communautés dans les changements en cours. On peut citer par exemple les ANF mises en place par les réseaux Medici (Edition scientifique et accès ouvert) ou Renatis (plans de gestion des données de la recherche).

Cependant, ces formations mises en place par des IT ne permettent pas de nourrir une réflexion conjointe entre IT et chercheurs, ces derniers n'y assistant pas. La TGIR Huma-Num²⁰, consciente de cette limite, a mis en place des écoles thématiques qui proposent à la fois des ateliers pratiques et un cadre de réflexion et permettent de mêler chercheurs et IT de différentes BAP autour de problématiques liées aux HN mais les chercheurs qui y assistent restent encore peu nombreux.

Un levier de changement pourrait être de proposer une offre d'accompagnement des projets de recherche par les acteurs des HN identifiés à l'InSHS. La prolongation du mandat de la CID 53, dont l'action favorise notamment le développement de la pluridisciplinarité au sein de l'InSHS, est également recommandée.

²⁰ Notamment, "Visualiser les données de la recherche en SHS : un nouvel horizon pour les humanités numériques ?" (23 au 26 septembre 2013), "Le Web sémantique pour les Sciences Humaines et Sociales" (22 au 25 septembre 2014), "Gérer les données de la recherche : de la création à l'interopérabilité" (21 au 25 septembre 2015).

L'internationalisation des SHS au CNRS

Comme on le verra plus avant l'ensemble des rapports de conjoncture des sections du Comité National relevant de l'InSHS du CNRS soulignent que la plupart des unités mixtes de recherche jouissent d'un rayonnement à l'étranger et développent des activités de recherche au niveau international. Ils ont en commun de faire état des thématiques abordées, des points forts des recherches menées mais également des difficultés posées par une internationalisation croissante, incontournable, nécessaire. L'InSHS peut à ce titre indiscutablement faire valoir une valeur ajoutée du CNRS au regard de la situation d'ensemble de la recherche française en SHS. La question centrale demeure toutefois celle des formes et orientations que peuvent prendre les actions et collaborations internationales et la façon de les développer.

1. Les constats, acquis et alertes des rapports de sections

La section 31 « Hommes et milieux : évolution, interactions » - dont 7 unités sont opérées par l'InSHS en tant qu'institut principal et 14 en tant qu'Institut secondaire – se caractérise par un ancrage fort de ses chercheurs de terrain sur l'ensemble des cinq continents. Les recherches relevant de son champ s'inscrivent dans divers réseaux au niveau international (Écoles françaises et UMIFRE), tout comme pour les sections 32 et 33. Des fondations étrangères contribuent au financement de la recherche alors que le recours en la matière à la Commission européenne semble peu développé. La section 31 fait partie de celles qui alertent sur les risques que fait courir la faiblesse des recrutements en France au plan international dans certains domaines (ex. production de référentiels expérimentaux et ethnoarchéologiques indispensables à l'interprétation de la documentation archéologique, bio-archéologie) ou sur les difficultés pour elle à être présente aujourd'hui sur des thèmes devenus « d'intérêt international » (interactions de la géomorphologie avec les systèmes biologiques).

La Section 32 « Mondes anciens et médiévaux » s'interroge essentiellement à propos de la langue des publications et la visibilité internationale, à travers les revues notamment. Dans son champ, la visibilité des publications françaises passe notamment par la possibilité d'être correctement indexée dans des bases de données bibliographiques. Or, les titres des articles de recherche rédigés en français sont souvent mal pris en compte ou saisis de manière fantaisiste par les plateformes de recherche bibliographique du type *Thomson Reuters Web of Science*. Par ailleurs, depuis que les fonds pour colloques sont affectés par le CNRS à la traduction de cinq revues (hors du domaine de la section 32), cela ne s'est traduit par aucune compensation. Les chercheurs travaillant sur des terrains à l'étranger sont, par nécessité, fortement internationalisés. Enfin, les chercheurs qui s'intéressent aux textes antiques et aux sources littéraires ne peuvent que déplorer la menace qui pèse sur deux outils bibliographiques majeurs : l'*Année épigraphique* et l'*Année philologique*. Les philologues et historiens de l'Antiquité publiant en France courent actuellement le risque d'être exclus de l'outil bibliographique jadis créé dans le but même de donner à leur recherche une dimension internationale.

La section 33 « Mondes modernes et contemporains » souligne l'importance de la constitution de réseaux, tout particulièrement *via* les GDR et GDRI. Par exemple, le GDR *Connaissance de l'Europe médiane*, qui a pris en compte le renouveau historiographique suivant la recomposition européenne post 1989, s'inscrit pleinement dans l'entreprise de décloisonnement des historiographies nationales à l'œuvre dans les pays de la zone et de restitution à l'Europe médiane de sa place comme « aire culturelle » dans le champ de la recherche française, tout en augmentant la visibilité internationale des participants, en synergie avec les UMIFRE. Le section 33 convient d'une faiblesse de la présence française dans les instances internationales, d'un manque de stratégie claire en ce qui concerne la complémentarité avec les MSH, et/ou avec les universités en particulier en matière de formation des étudiants ainsi que du peu de revues d'histoire multilingues. Sur ce dernier point, on note qu'il y a là un enjeu scientifique de communication et de visibilité à l'international qui n'est pas toujours pris en compte au niveau de l'InSHS et demanderait à ce que l'expertise de certains chercheurs et IT dans ce domaine soit valorisée plus activement.

La section 34 « Science du langage », comme d'autres sections en SHS, souligne les risques que font courir la faiblesse des recrutements et le vieillissement de ses chercheurs à un moment où l'évolution de la discipline et l'orientation vers l'internationalisation des productions devrait au contraire favoriser l'arrivée des jeunes générations. Elle remarque que les recrutements récents ont favorisé des candidats ayant réalisé leurs doctorats à l'étranger, tendance largement due à la relative faiblesse des formations en sciences du langage en France. La discipline dans son ensemble profiterait d'une restructuration, notamment au niveau de l'université, favorisant l'ouverture vers les pratiques internationales, en particulier en ce qui concerne les approches formelles.

La section 35 « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art » relève la place importante qu'occupent les laboratoires dans la politique d'internationalisation du CNRS. Elle souligne notamment que plus d'un tiers des programmes ERC starting grant en SHS concerne des projets philologiques sur le texte médiéval. Par ailleurs, le dynamisme international des recherches philologiques est attesté par les projets de coopération scientifique dans les LIA et GDRI : quatre des six GDRI relevant de la section 35 concernent ainsi les sciences du texte. L'ouverture internationale des études sur les aires culturelles, en particulier sur l'Asie, est largement supportée par les unités de recherche à l'étranger qui constituent également un atout pour le développement de la recherche. D'autres UMIFRE, au Proche- et Moyen-Orient et en Amérique Latine sont autant de points d'ancrage de la recherche française à l'étranger contribuant à la valorisation des aires culturelles. Si la section 35 regrette la grande dispersion des bases de données, elle souhaite, comme la 32, que le CNRS propose une aide à la traduction qui ne se limite pas à certaines revues, mais concernerait plus largement la production des chercheurs.

La plupart des unités de recherche relevant de la section 36, « Sociologie et sciences du droit », affiche aujourd'hui un « intérêt pour le comparatisme, qu'elles le placent au cœur de leur projet scientifique ou le mobilisent dans un de leurs axes », intérêt en partie lié à l'importance prise par le financement de la recherche sur projet. La section relève qu'en sociologie « certaines

formes de comparatisme bien établies dans le monde anglo-saxon n'y occupent qu'une place marginale ». Par ailleurs, elle note que la démarche comparatiste en droit n'est plus « dédiée à la seule connaissance des droits étrangers » mais « davantage conçue comme ressort de réflexion critique sur le droit », qui reste largement construit à une échelle nationale. De fait, si cette section peut apparaître, du fait de ses objets et méthodes, moins « internationalisée » que d'autres, on doit paradoxalement souligner l'importance de l'ouverture internationale des chercheurs CNRS ; celle-ci est, singulièrement chez les juristes, sans commune mesure avec celle (plus que relative) du milieu traditionnel universitaire. On peut ainsi estimer que le CNRS remplit ici une fonction indiscutable d'aiguillon et d'orientation à l'international de la recherche. L'eupéanisation et la mondialisation sont les vecteurs principaux d'internationalisation des chercheurs en droit et en sociologie de la section 36. Si l'activité de recherche s'internationalise *via* la constitution de réseaux et l'inscription dans des activités contractuelles européennes et internationales, on observe moins qu'ailleurs un intérêt pour les structures de type UMIFRE et GDRI, Ceci appelle sans doute à une sensibilisation à la structuration des relations internationales.

La section 37 réunit « Economie et gestion », deux disciplines connaissant une internationalisation plus importante que dans la plupart des autres domaines des SHS, qu'il s'agisse de la production de la recherche, des publications ou du marché du travail. Un nombre croissant de chercheurs français mène une partie de leur carrière dans des universités ou des organismes étrangers (Europe, Etats-Unis, Asie), pour des séjours de courte, moyenne ou longue durée. Ces séjours à l'étranger débouchent sur des publications conjointes. Les plus jeunes s'engagent dans une thèse ou des séjours postdoctoraux à l'étranger avant de briguer, en France, une position stable à l'université ou dans un organisme de recherche. Parallèlement, les laboratoires français accueillent de plus en plus de post-doctorants étrangers, de professeurs et de chercheurs invités, ainsi que des doctorants d'origine étrangère. L'activité scientifique apparaît fortement structurée par l'internationalisation. Les travaux de recherche en économie et gestion s'inscrivent le plus souvent dans un corpus de savoir international ; les références à la littérature englobent un ensemble de travaux publiés dans des revues internationales. La mobilité des chercheurs et le financement de grands programmes de recherche sont désormais pensés avec une visée internationale reflétant le fonctionnement effectif de la communauté scientifique. Dans ce contexte, la visibilité des publications est un enjeu de toute première importance, pour les chercheurs. Les revues françaises, et plus largement francophones, connaissent une situation différente de celles des autres sciences sociales. Elles se retrouvent souvent reléguées derrière les revues internationales et connaissent en conséquence une remise en question, provoquée par les classements bibliométriques et les préoccupations des chercheurs concernant l'impact de leurs publications. La langue « non-anglaise » est donc un handicap certain, appelant très concrètement un soutien à la traduction. Toutefois, la force des grandes revues anglo-saxonnes d'économie n'est pas tant dans la langue que dans la domination scientifique des universités américaines. L'analyse de certaines d'entre elles montre ainsi que leurs comités de rédaction sont constitués uniquement de personnalités issues d'universités américaines retenant des publications d'auteurs évoluant en très grande majorité dans les institutions américaines et s'intéressant à des problématiques reposant sur les seules données

américaines. La question est alors clairement celle non pas de l'internationalisation mais du type et du contenu de cette dernière.

La Section 38 « Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines » souligne l'ouverture actuelle de l'anthropologie à des terrains multi-situés en raison des mutations qui affectent le monde. Un des aspects remarquables de la modernité est la manière dont chacun se meut en permanence d'un référentiel à un autre, du local au global. L'anthropologie, dans la mesure où elle appréhende de l'intérieur cette dialectique à partir de terrains localisés où les préoccupations du proche et du quotidien s'articulent avec la perception d'une appartenance planétaire, est susceptible d'éclairer la globalisation entendue comme processus pluridimensionnel, brouillant les repères traditionnels, reconfigurant les relations entre le singulier et le collectif et affectant en profondeur les modes de penser et d'agir aux quatre coins de la planète. À la figure du chercheur spécialisé dans l'étude d'un isolat culturel, s'est substituée une dynamique d'investigation où l'on pratique des observations multi-situées. Pour ce qui est du concept de la culture et de ses modes de transmission, la mondialisation redistribue les cartes, ce qui amène les anthropologues à s'intéresser à la manière dont la culture est invoquée comme forme de résistance face aux menaces du global, dans des termes identitaires, et en tension par rapport à la modernité. Au premier rang de ces grandes transformations, se placent les mobilités humaines. Il s'agit aujourd'hui de mieux comprendre les caractéristiques et les conditions de ces circulations, y compris dans leur dimension d'altérisation, de violence, de rejet et d'exclusion, et de traiter des politiques migratoires et de leurs conséquences. Une préoccupation importante pour les équipes de la section quant à leur capacité à garder leurs places dans la recherche internationale tient aux modalités actuelles de financement de la recherche et à la réduction du nombre des ingénieurs et techniciens.

Enfin, les recherches en sciences sociales menées dans les sections 39 « Espaces, territoires et sociétés » et 40 « Politique, Pouvoir, Organisation » sont elles-mêmes largement internationalisées. Ce mouvement est porté par la spécificité de certains types de questionnements mais aussi par l'intégration des processus internationaux dans des problématiques traditionnellement centrées sur des terrains hexagonaux. En section 39, l'internationalisation de la recherche est associée à la présence des chercheurs sur de nombreux terrains étrangers (Amérique latine, Afrique). En Section 40, les travaux menés en analyse des relations internationales relèvent également d'une dynamique proche même si les chercheurs français sont comparativement bien moins nombreux que leurs homologues étrangers en particulier anglo-saxons. Mais l'internationalisation est aussi étroitement liée au développement récent de questionnements et d'objets de recherche qui interrogent directement des phénomènes de plus en plus globalisés. C'est le cas en section 39 où l'analyse des réseaux et des flux est au cœur de bien des recherches passées et en cours. En section 40, si on peut aisément concevoir que les relations internationales, l'analyse comparée de l'action publique et les études européennes sont par nature « internationalisées », il faut également souligner que l'ensemble des disciplines sont engagées dans l'étude de processus internationaux ou transnationaux. Cette prise en compte de la fluidité accrue du monde des recherches menées dans les sections 39 et 40, n'empêche pas, bien au contraire, l'analyse et la compréhension des processus d'appropriation nationale, régionale et locale des dynamiques inter et transnationales

ni l'étude des réseaux, de groupes sociaux ainsi et des organisations qui, structurés à une échelle internationale, les rendent possible. L'internationalisation de la recherche en sections 39 et 40 est donc d'autant plus évidente que la diversité des sujets abordés et des travaux menés porte très largement sur la pluralité et l'hétérogénéité des dynamiques qui concourent à la mondialisation. Dans les sections 39 et 40, l'internationalisation croissante de la recherche est soutenue par des programmes, des partenariats et des publications développés à l'international. En section 39, ces travaux s'appuient souvent sur des partenariats avec des institutions de recherche étrangères, ou avec d'autres organismes français comme l'IRD, l'Institut des Amériques et les UMIFRE. Mais la dimension internationale de la recherche en section 39 – son internationalité – passe également par la structuration de réseaux et de projets internationaux où les équipes françaises peuvent jouer le rôle de coordinatrices ou valoriser leur expertise thématique et leur savoir-faire pour la construction de protocoles comparatifs. En section 40, la recherche internationale dépasse depuis longtemps les seules relations interpersonnelles pour se déployer au sein de coopérations régulières avec des universités présentes sur les cinq continents mais aussi des associations étrangères ou internationales de science politique.

Dans plusieurs sections rattachées à l'InSHS, les activités de recherche se font de plus en plus en langue étrangère et à l'étranger. Les jeunes générations de chercheurs sont globalement mieux familiarisées avec l'anglais et/ou les méthodes quantitatives et semblent donc mieux équipées pour relever les défis que représente cette profonde transformation des pratiques professionnelles en sciences sociales. Tout en étant une réalité de la recherche, les modalités de l'internationalisation suscitent cependant un certain nombre d'interrogations portant notamment sur les dispositifs propices à l'internationalisation et sur « l'emprise de l'anglais ». Les sections lancent ainsi un avertissement : « ne pas confondre internationalisation et alignement sur les problématiques et les méthodes anglo-saxonnes », ne pas substituer un « anglais d'échanges » à une réflexion conceptuelle de haut niveau en français. S'il convient donc de soutenir la publication en anglais, la publication anglophone ne peut être le seul label de l'internationalité. Il nous semble qu'un effort particulier doit être fait pour d'une part apporter sa contribution au développement et au soutien de la francophonie, de l'autre aller vers des langues de publication en pleine croissance et jusqu'ici peu usitées par les chercheurs français, telles que le chinois ou l'arabe.

Pour une majorité des sections relevant de l'InSHS, le réseau des Unités mixtes des instituts de recherche français à l'étranger (UMIFRE) joue un rôle de premier ordre, en particulier pour les recherches portant sur les aires culturelles extra-européennes. À partir de 2010, une partie de ces instituts sont devenus des USR (Unités de service et de recherche) sous la double tutelle du ministère des Affaires étrangères et du CNRS avec parfois l'association d'autres partenaires français et étrangers. Le CNRS peut donc leur affecter du personnel et des enseignants-chercheurs en délégation. Mais la tendance au désengagement du Ministère et les conditions politiques locales peuvent remettre leur existence en question. On observe également que faute de moyens, les comités de visite de l'AERES, puis du HCERES, pour l'évaluation de ces unités n'ont pu se rendre sur place et que les conditions d'évaluation n'ont pas été à la hauteur ni des enjeux ni du travail effectué par ces unités. Les nominations et renouvellements de détachement

des directeurs et des chercheurs de ces équipes ne sont par ailleurs soumis aux sections que pour information. La satisfaction des demandes de délégation dans ces unités par les enseignants-chercheurs, comme de détachement de chercheurs CNRS, reste limitée par les contraintes budgétaires (surcoût dû aux indemnités d'expatriation) malgré l'intérêt de ces séjours pour l'avancement de leur projet et plus généralement pour l'internationalisation de la recherche française. Il faudrait donc considérer une ouverture des possibilités d'affectation dans les UMIFRE, ainsi qu'une ouverture des possibilités de séjours de longue durée à l'étranger pour les chercheurs travaillant hors périmètres des UMIFRE existantes

2. Une recherche internationale à visibilité internationale

Le CSI de l'InSHS recommande avant tout de bien distinguer la pratique internationale de la recherche (qui concerne la manière même de faire de la recherche qui se fait) des questions de visibilité internationale (qui relèvent de la communication et de la valorisation). En ce sens, si « l'international » doit être de plus en plus pris en compte lors des recrutements des chercheurs SHS, il faut soutenir l'internationalisation de l'activité de ces derniers et les structures y contribuant, tout en veillant à la diffusion et la valorisation à l'international des travaux de recherche des chercheurs SHS au CNRS.

2.1. Prendre en compte l'international lors des recrutements

Il apparaît important de veiller à maintenir le taux de recrutement des chercheurs étrangers (au sens de chercheurs formés dans des institutions étrangères), mais en même temps d'intégrer les risques que fait courir la faiblesse des recrutements sur la position française au plan international dans certains domaines et sur les difficultés à être présent aujourd'hui sur des thèmes devenus « d'intérêt international ».

Il est bon de recruter des candidats disposant de formations complémentaires à l'étranger et d'une expérience de réseaux internationaux, mais il faut veiller à la diversité et à la pluralité des expériences, et éviter que la variable internationale devienne un critère général de discrimination afin de tenir compte des spécificités de disciplines appelant moins l'international que d'autres.

2.2. Soutenir l'internationalisation des activités des chercheurs

Dans un contexte de développement au plan européen et international de la recherche sur projet, il convient de veiller à préserver des conditions matérielles et financières permettant l'autonomie intellectuelle des chercheurs afin que la diversité des situations et des points de vue sur le monde perdure en dehors de quelques paradigmes dominants. Il faut éviter d'enfermer les collaborations scientifiques internationales dans des recherches chronophages et somptuaires, notamment à l'heure où le numérique facilite le travail collaboratif à distance. Face au développement de la recherche sur projet, il devient urgent de faire connaître et de

renforcer l'aide du CNRS (InSHS et/ou Délégations régionales) au montage de réponses aux appels à projets européens et internationaux.

Le CNRS doit mobiliser ses chercheurs afin d'assurer une présence française dans les lieux d'élaboration et de décision des appels à recherches européens et internationaux, agir dans l'objectif d'amoindrir la gestion administrative « dissuasive » des contrats européens et internationaux, inciter à une présence plus forte des chercheurs du CNRS dans les comités scientifiques et d'organisation des colloques internationaux organisés hors de France, soutenir les contributions de chercheurs du CNRS dans les colloques internationaux organisés hors Europe, faire connaître le dispositif à la mobilité internationale de 3 à 9 mois (SMI), les possibilités données, notamment, par les UMIFRE et UMI, faire savoir aux chercheurs (et aux directeurs de labo) que les missions courtes doivent être prises en charge par les laboratoires et doter ces derniers en conséquence.

Des mesures permettant à davantage de chercheurs de partir en séjour de longue durée restent ainsi à développer. Il faudrait notamment rééquilibrer la distribution des moyens sur toutes les régions du monde et pas seulement sur quelques régions touchées par les UMIFRE. Le CSI recommande fortement l'ouverture de mises à dispositions pour tous les pays qui n'entrent pas dans le périmètre des UMIFRE comme cela existait auparavant. Le CSI recommande également la mise en place d'un roulement plus conséquent des affectations dans les UMIFRE, ce qui permettrait à davantage de chercheurs d'en bénéficier. Les affectations dans les UMIFRE devraient être limitées dans le temps et idéalement réduites à 2 années consécutives, possiblement renouvelable 1 an, ce qui permettrait l'affectation, pour le moins, du double de chercheurs.

Enfin, il convient de ne pas s'inscrire dans une logique d'abandon de la proie pour l'ombre : il faut maintenir un soutien et agir pour la reconnaissance scientifique de la recherche menée en langue française, veiller au maintien, à l'originalité et la qualité des réseaux internationaux francophones.

2.3. Soutenir et renforcer les structures œuvrant à l'internationalisation de la recherche

L'InSHS a pour rôle de contribuer à l'internationalisation des SHS *via* la politique de site du CNRS, en négociant des partenariats universitaires cohérents et exigeants en la matière, en veillant à une diversité des partenaires étrangers des UMR assurant une définition conjointe de thématiques et une recherche « ouverte » potentiellement innovante. Il peut apporter un appui prioritaire aux Maisons des sciences de l'Homme (MSH) affirmant une politique d'accueil d'enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers et d'incitation à la recherche comparative et internationale. Il peut aussi développer des synergies d'accueil de chercheurs étrangers et de partenariats avec les Instituts d'Etudes Avancées (IEA) ayant une réelle ambition internationale. Il est à cet égard surprenant que l'InSHS ne soit pas partenaire de l'IEA de Paris.²¹ Le renforcement de l'internationalisation des SHS passe aussi par le développement et le renforcement des dotations des Laboratoires européens ou internationaux associés (LEIA) et des Groupement de recherche européens ou internationaux (GDRI) en tant que vecteurs de

²¹ Les partenaires de l'IEA de Paris regroupent 8 universités parisiennes ainsi que l'EHESS, l'EPHE, l'ENS et la FMSH.

construction de réseaux de recherche internationaux et de visibilité internationale des recherches. Le CSI de l'InSHS préconise de défendre dans son principe le système des UMIFRE et UMI, mais de remettre à plat son mode de gouvernement qui est à ce jour opaque aussi bien en termes de modalités d'affectation des chercheurs que de budget comme de veiller à un partenariat universitaire systématique et à la qualité de l'évaluation scientifique. A cet égard, on peut regretter que le développement de la présence du CNRS à l'étranger ne soit pas davantage coordonné avec les autres EPST, en particulier l'IRD et rappeler que le retour sur expérience des personnes affectées dans les UMIFRE et UMI souligne l'importance de renforcer l'accompagnement administratif de ces personnels aujourd'hui insuffisants. Dans tous les cas, le CSI considère qu'il est indispensable d'associer les sections à la sélection et l'évaluation des demandes d'affectation et de renouvellement, tout comme à la nomination des directeurs d'unité.

3. Traduction et/ou publication en anglais des travaux des chercheurs en SHS

3.1. Une diversité (très relative) des langues de publication

Une analyse détaillée des langues de publication des chercheurs CNRS en SHS a pu être possible grâce aux données recueillies par RIBAC²². Cette analyse a porté sur les articles de revues, les chapitres d'ouvrages collectifs et les ouvrages parus en 2014 (4332 documents), soit plus de deux-tiers des documents publiés par les chercheurs SHS du CNRS. En plus du français – 61% des textes – et de l'anglais – 35% des publications –, langues largement majoritaires, les chercheurs ont publié des documents dans 37 autres langues, de façon en réalité marginale au regard de l'anglais et du français²³.

	français	anglais	espagnol	allemand	italien
articles	56,1%	40,4%	1,2%	0,8%	1,3%
chapitres	64,1%	30,3%	2,5%	2,4%	1,1%
ouvrages	72,7%	18,4%	2,0%	1,2%	1,6%

Part des publications dans les différentes langues en fonction du type de document

Par ailleurs, si les économistes relevant de la section 37 et les linguistes de la section 34 publient majoritairement en anglais, les archéologues de la section 31 publient à parts égales en français et en anglais, les chercheurs des autres sections publient plus souvent en français, en particulier les sociologues et juristes de la section 36 (plus de 80% en français) et les chercheurs en science politique de la section 40 (plus de 70% en français). Les données varient également selon le type de publication considéré. Ainsi, les articles de revues sont publiés à plus de 56% en français et plus de 40% en anglais, tandis que les ouvrages sont à plus de 72% en français et moins de

²² Nous tenons à remercier Michèle Dassa pour avoir interrogé la base RIBAC (Recueil d'Informations pour un observatoire des Activités de recherche en SHS) en ce sens et avoir fourni une première analyse des données (Cf. M. Dassa et Ph. Auvergnon, L'internationalisation des SHS au prisme des publications et des contributions à des colloques internationaux des chercheurs du CNRS, *La lettre de l'InSHS*, juillet 2016, p. 3-8).

²³ Hormis le français et l'anglais, de façon très minoritaire les autres langues de publication sont par ordre décroissant l'espagnol, l'allemand, l'italien, le portugais, le japonais, le russe, le chinois et l'arabe.

20% en anglais ; les pourcentages pour les chapitres d'ouvrages collectifs se situent entre les deux. Par conséquent, l'aide à la traduction ou à la correction de publications en anglais doit porter impérativement sur les trois types de publications.

Enfin, sans s'interdire de questionner des résistances et surtout certaines limites de l'internationalisation s'exprimant au travers les langues de publication, il faut veiller à ne pas trop faire parler les chiffres. Si la question du soutien (diversifié) aux publications en anglais s'impose, il convient certainement de maintenir un soutien à l'édition scientifique francophone, voire aux publications multilingues dans un souci de réel impact des résultats d'une grande part de la recherche en SHS.

3.2. Mise en place par l'InSHS d'une aide à la traduction de cinq revues SHS

En 2011 l'InSHS a décidé de mettre en place un programme d'aide à la traduction portant exclusivement sur un échantillon de cinq revues SHS ; il s'agit d'accompagner les revues souhaitant proposer une version en anglais disponible en ligne parallèlement à la version papier française et à la version électronique française de la revue²⁴. En 2014 les cinq revues bénéficiant de cette aide étaient les *Annales Histoire, Sciences Sociales*, la *Revue française de science politique*, la *Revue française de sociologie*, l'*Espace Géographique* et *Clio femmes genre histoire*. Cette opération a pour objectif d'internationaliser les travaux des chercheurs français. Cette aide à la traduction est accordée par convention pour 4 ans renouvelable avec pour but d'arriver pour ces revues à un autofinancement à terme. Un bilan de cette opération a été présenté lors de la réunion du CSI de l'InSHS de septembre 2016 par D. Torny, DAS en charge du pôle IST. Selon ce dernier, le bilan est plutôt contrasté car plusieurs revues ont choisi comme diffuseur Cairn international, or la fréquentation de ce portail reste très limitée comparée à Muse ou JSTOR. Le choix de faire porter cette aide sur des revues, parfois très disciplinaires, plutôt que sur des chercheurs ou sur les laboratoires ne nous a pas paru très pertinent. L'opération représente annuellement 110 000 € pour les cinq revues, soit 20 000 à 30 000 € par revue ; un tel montant divisé par le nombre de chercheurs de l'InSHS équivaut à 2 000 € par chercheur, une aide qui pourrait être substantielle pour aider au polissage de l'anglais, non seulement pour des articles de revue, mais aussi pour des ouvrages et chapitres d'ouvrages. En outre, une enquête menée auprès de différentes revues SHS, dont celles bénéficiant de l'aide à la traduction, nous a permis de montrer que certaines revues dépensent des sommes importantes pour traduire des articles vers le français.

3.3. Soutenir la diffusion et la valorisation à l'international des travaux de recherche

Le CSI de l'InSHS propose différentes solutions pour aider les chercheurs à mieux diffuser leurs travaux à l'étranger, qu'il s'agisse de la traduction des ouvrages ou des articles en anglais.

²⁴ Note par Odile Contat: <http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/ist/soutien-revues.htm>.

3.3.1. La traduction des ouvrages

Les SHS se distinguent des autres disciplines présentes au CNRS par l'importance en leur sein de la publication des livres de recherche fondamentale, en complément des ouvrages d'enseignement ou de vulgarisation. La publication d'ouvrages dans des presses universitaires est l'un des principaux critères de reconnaissance, aux Etats-Unis l'obtention de la *tenure* étant elle-même conditionnée à la publication d'un nouvel ouvrage. Dans une perspective de soutien à l'internationalisation des SHS, le CNRS a donc tout à gagner à développer une politique ambitieuse d'aide aux chercheurs dans le domaine de la traduction d'ouvrages. Or, les statistiques précédentes ont montré le faible taux de publication des ouvrages en langue anglaise par des chercheurs de SHS au CNRS. Le CSI de l'InSHS recommande donc l'adoption de différents dispositifs destinés à permettre une évolution significative dans ce domaine :

a) Le CSI préconise la réaffectation d'une large partie du budget actuellement dévolu à l'aide à la traduction de revues françaises à un fond de soutien aux traductions d'ouvrage. Ces bourses pourraient être attribuées par les sections ou par un jury ad hoc qui comporterait, par exemple, un représentant de chacune des sections du Comité National et possiblement du CSI ou de toute autre instance de ce type.

b) Plusieurs financements existent toutefois déjà. Certains n'atteignent pas complètement leurs buts pour des raisons légales. Le CSI préconise ainsi que le CNRS sollicite le Centre National du Livre (CNL) pour une réforme de sa procédure, du moins pour ce qui concerne les ouvrages scientifiques. À ce jour, l'obtention de l'aide du CNL est conditionnée à son versement à l'éditeur étranger, versement lui-même conditionné à la signature d'un contrat entre l'éditeur et le traducteur. Cette chaîne juridique est un obstacle important sur un marché éditorial peu profitable et plus encore pour des chercheurs en début de carrière pour lesquels les éditeurs français comme américains ne veulent pas prendre de risque. Un éditeur ne voudra pas s'engager par contrat avec un traducteur alors même que l'auteur, à qui revient le plus souvent la charge de trouver l'argent de la traduction, est incapable de lui garantir dès le départ qu'il trouvera l'intégralité de la somme nécessaire pour que le contrat du traducteur soit honoré. La situation actuelle favorise ainsi les positions dominantes de chercheurs installés ou capables de s'appuyer sur des institutions riches au détriment des jeunes chercheurs ou des chercheurs moins installés, pourtant souvent investis sur des thématiques très innovantes. Cette difficulté pourrait être contournée par exemple si le CNL était autorisé à verser l'aide à l'UMR dont relève le chercheur plutôt qu'à l'éditeur lui-même.

c) Le CSI préconise la prise en compte d'exigence en matière d'aide à la traduction dans les contrats de site qui lie le CNRS et les différents acteurs de l'ESR. Le CNRS doit inciter les COMUE et nouvelles universités à créer un guichet ambitieux d'aide à la traduction d'ouvrages pour les populations de chercheurs SHS qui relèvent de leur périmètre.

d) Le CSI encourage le CNRS, et plus particulièrement l'InSHS, à créer un nouveau métier en matière de traduction. À l'étranger comme en France, la publication d'ouvrages passe de manière croissante par l'intermédiaire d'agents. Compte tenu du peu de rentabilité de la plupart

des ouvrages scientifiques, le marché ne peut suffire à soutenir l'instauration de ce type de métier dans le paysage éditorial français en SHS, du moins à court terme. Le CSI recommande ainsi la création d'un poste d'IR qui viendrait en appui aux chercheurs dans leur démarche de traduction ou de publication à l'étranger. Cet ingénieur assurerait également une mission de veille et d'incitation auprès d'eux, en identifiant des niches éditoriales pertinentes. La création d'un tel profil rendrait ainsi les démarches plus nombreuses et quasi systématiques et est susceptible de créer un cercle vertueux qui, à terme, pourrait permettre de se passer d'un tel intermédiaire.

3.3.2. La traduction des articles

Comme cela est déjà apparu dans ce qui précède, le CSI s'interroge sur la pertinence de la politique de traduction des articles de revues françaises mise en œuvre par le CNRS.

Comme il a été d'ailleurs reconnu lors du CSI du 20 juin 2016, cette politique de traduction s'accompagne par ailleurs d'une politique de mise en ligne systématique sur de grands bouquets internationaux. Cette action simultanée rend impossible l'évaluation isolée de l'effet traduction quant à la diffusion des revues concernées. Des choix comme ceux fait par la *Revue de synthèse* confirment l'importance première du vecteur de diffusion sur la langue des articles. En effet la revue a fait le choix d'être éditée et diffusée par Springer, maison anglo-saxonne très bien référencée, tout en restant en langue française. Le CSI de l'InSHS recommande donc l'abandon progressif de cette politique.

Si, compte tenu des statistiques présentées plus haut, l'accent nous semble surtout devoir être mis sur la traduction d'ouvrage dont la part en langue étrangère reste encore très minoritaire comparée à la situation pour les articles. Le CSI souhaite toutefois souligner que la publication d'articles en langues étrangères par les chercheurs ne pourra se maintenir et se développer que si les dotations des laboratoires ne subissent pas de coupes supplémentaires. En effet, les chercheurs utilisent très souvent ces budgets pour financer si ce n'est la traduction du moins l'*editing* de leurs textes.

Le CSI préconise à cet égard l'instauration d'une nouvelle offre de formation. A ce jour, l'offre de formation proposée par le CNRS en anglais est constituée de sessions par téléphone qui n'ont pas été formatées pour les SHS qui ont des besoins spécifiques sur ces questions de langue. Ces sessions sont utiles mais ne couvrent pas tous les besoins. Le CSI souhaite la création d'un nouveau module de formation destiné à des chercheurs qui parlent déjà bien, voire très bien, anglais mais qui souhaitent se perfectionner à l'écriture d'articles. Au-delà, il est envisageable que des modules de « *writers in residence* » soient organisés durant lesquels un scientifique de langue anglaise qui a acquis une certaine renommée en matière d'écriture pourraient travailler en commun avec des chercheurs volontaires.

Evidemment, ces modules comme la démarche vertueuse de traduction qu'il s'agit de promouvoir a pour objectif de tenir compte non seulement des enjeux de langues mais également, et peut-être avant tout, des cadrages épistémologiques et d'administration de la preuve propres à chaque langue. Il est fort à parier que là aussi une dynamique pourrait être enclenchée et que à terme ce dispositif permettra une économie réelle des frais de traduction vers l'anglais.

Le CSI de l'InSHS rappelle toutefois son attachement au multilinguisme et à la traduction des ouvrages et articles dans d'autres langues que l'anglais. A cet égard, seul un engagement constant et significatif du CNRS dans une vraie politique d'internationalisation des publications en SHS est à la hauteur des enjeux.

Conclusion

Avec le présent rapport de prospective, le CSI de l'InSHS réaffirme l'excellence des Sciences Humaines et Sociales en France, qui dans certains domaines hissent notre pays parmi les premiers au niveau international. Pour maintenir une recherche de qualité, les SHS nécessitent un soutien constant, voire un renforcement en personnels et en moyens de la part du CNRS et du MENESR. Le CSI de l'InSHS s'est efforcé de donner des pistes de réflexion et d'émettre des recommandations (résumées ci-dessous) sur quatre grandes thématiques qui lui ont paru importantes et qui font régulièrement l'objet de débats dans le cadre de l'ESR. Les membres du CSI se sont ainsi investis dans des enquêtes approfondies sur

- l'impact à court et à long terme de la politique de site menée depuis quelques années par les instances dirigeantes des EPST, sur incitation du MENESR,
- la pratique réelle de l'interdisciplinarité au sein des unités de recherche, des sections disciplinaires du CoNRS, de l'InSHS ou entre chercheurs et enseignants chercheurs relevant d'unités de recherche appartenant à différents instituts du CNRS,
- l'organisation des Humanités Numériques et les efforts faits et à faire dans l'investissement en moyens et personnels pour développer les Humanités Numériques et permettre à notre pays de rester compétitif dans ce domaine au niveau international,
- les moyens de favoriser la visibilité des SHS française à l'international, en améliorant par exemple les aides à la traduction et les séjours à l'étranger.

Bien d'autres thèmes de réflexion auraient pu trouver leur place dans ce rapport de prospective, à commencer par la relation entre chercheurs, monde politique et société, relation interrogée par l'appel « attentats-recherche » lancé par le président du CNRS en novembre 2015 après les événements tragiques qui ont ébranlé la France. À cet égard, le CSI de l'InSHS a immédiatement rédigé et diffusé une note en réponse à cet appel²⁵. Il y faisait des propositions concrètes et originales. Il y mettait déjà en avant le rôle que pourrait tenir CNRS Éditions avec une politique éditoriale ambitieuse consistant à valoriser les travaux qui existent, en les diffusant par exemple en libre accès, ou encore commander de nouveaux ouvrages sur des thématiques pertinentes. Il a suggéré d'œuvrer à une meilleure sensibilisation du monde politique par le développement éventuel d'une structure ad hoc et surtout de nouveaux métier de médiation adaptés, la mise en place de correspondants et d'une lettre d'information sur les parutions pouvant intéresser le personnel des ministères, et par une offre de conférences à l'ENA et dans les instituts de formations des fonctionnaires territoriaux. Le CSI de l'InSHS a aussi préconisé de renforcer les efforts de valorisation vers le grand public, en particulier vers les jeunes, par le biais de différentes formes d'interventions, comme par exemple le parrainage des établissements scolaires par des unités de recherches, en s'appuyant sur le réseau associatif qui mène de longue date des actions en ce sens. Au-delà de l'aspect éducatif et d'une ouverture à la culture, de telles actions permettront de donner aux jeunes générations le goût d'une

²⁵ Voir la note du CSI de l'InSHS en réponse à cet appel : <http://www.cnrs.fr/inshs/presentation/csi/appel-recherche-attentats.pdf>.

recherche de qualité guidée par la curiosité, l'imagination et la rigueur et d'assurer ainsi l'avenir d'une recherche libre et indépendante dans notre pays. Sur ce point aussi, le CSI de l'InSHS et avec lui l'ensemble des chercheurs et enseignants chercheurs en SHS se veulent force de proposition et souhaitent pouvoir être plus étroitement associés à la définition de la politique scientifique en ce domaine.

Recommandations du CSI de l'InSHS

Pour un CNRS opérateur *national* de la recherche :

- S'interdire d'affecter les chercheurs en fonction de rééquilibrages géographiques globaux,
- Favoriser la mobilité des chercheurs en n'affectant pas les nouveaux entrants là où ils ont préparé leur doctorat,
- Maintenir le niveau actuel de recrutement des chercheurs et des Ingénieurs et Techniciens face à l'érosion de ces dernières années.

Pour renforcer l'interdisciplinarité au CNRS

- Prendre garde à une logique à court-terme consistant à adosser les SHS uniquement à des « enjeux sociétaux » afin de préserver la recherche fondamentale,
- Favoriser l'interdisciplinarité interne à l'InSHS par des appels à projet financés de type PEPS,
- Renforcer les structures de recherche transversales et pluridisciplinaires que sont les RTP, les GDR et les GDRI en les appuyant sur des appels publics, ouverts et réguliers, et en associant les sections à leur évaluation,
- Préserver une majorité de postes totalement ouverts pour recruter des potentiels interdisciplinaires variés et novateurs,
- Permettre l'accès bibliographique à des revues relevant d'autres Instituts du CNRS,
- Accompagner d'une réflexion épistémologique approfondie, et vigilante, l'introduction des sciences cognitives ou comportementales en SHS.

Pour la diffusion des Humanités numériques

- Maintenir la CID 53 et créer une nouvelle CID « Méthodes expérimentales, données et modèles en SHS » touchant spécifiquement aux humanités numériques et approches expérimentales,
- Clarifier les profils « Humanités Numériques » en favorisant des compétences interdisciplinaires spécifiques,
- Clarifier le rôle des différents acteurs nationaux et leurs responsabilités,
- Assurer la transparence de la gouvernance des TGIR et les adosser aux besoins concrets de soutien des chercheurs par une politique *bottom up*,
- Renforcer parallèlement les moyens des TGIR comme infrastructures transversales *top down* comme pour l'accompagnement dans le pilotage et la gestion des projets,
- Soutenir la création d'espaces polyvalents de type *open-labs*, qui pourraient être inscrits prioritairement dans les MSH, qui se verraient dotées de moyens conséquents.
- Soutenir les réseaux métiers et écoles thématiques.

Pour l'internationalisation des SHS au CNRS

- Veiller à maintenir le taux de recrutement des chercheurs étrangers,
- Recruter des candidats « internationalisés » en tenant compte des spécificités des disciplines,
- Veiller au maintien, à l'originalité et la qualité des réseaux internationaux francophones.
- Réaffecter une large partie du budget actuellement dévolu à l'aide à la traduction de cinq revues françaises à un fonds de soutien aux traductions d'ouvrage,
- Assurer aux unités des crédits récurrents d'aide à la réécriture d'articles en langues étrangères et concevoir des formations spécifiques,
- Créer un nouveau métier IT en matière de soutien à la traduction.

*Rapport de prospective et recommandations
votés à l'unanimité du CSI de l'InSHS en sa séance du 12 septembre 2016*

Annexes

Les Instituts du CNRS

InSB	Institut des sciences biologiques
InC	Institut de chimie
InEE	Institut écologie et environnement
InSHS	Institut des sciences humaines et sociales
InS2I	Institut des sciences de l'information et de leurs interactions
INSIS	Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
INSMI	Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions
InP	Institut de physique
IN2P3	Institut national de physique nucléaire et de physique des particules
INSU	Institut national des sciences de l'Univers

Les Sections et Commissions Interdisciplinaires

Sections du CoNRS ayant pour rattachement principal l'InSHS

32	Mondes anciens et médiévaux
33	Mondes modernes et contemporains
34	Sciences du langage
35	Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art
36	Sociologie et sciences du droit
37	Economie et gestion
38	Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines
39	Espaces, territoires et sociétés (rattachée secondairement à l'InEE)
40	Politique, pouvoir, organisation

Sections du CoNRS ayant pour rattachement secondaire l'InSHS

26	Cerveau, cognition, comportement
31	Hommes et milieux : évolution, interactions

CID du CoNRS rattachées à l'InSHS

52	Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel
53	Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques

Sigles

AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
ANF	Action nationale de formation
BAP	Branches d'activités professionnelles (D : Sciences humaines et sociales, E : Informatique, statistique et calcul scientifique, F : Information, documentation, culture, communication, édition, technologies de l'information et de la communication pour l'éducation)
BSN	Bibliothèque scientifique numérique
CA	Conseil d'administration
CAC	Conseil académique
CCSD	Centre pour la communication scientifique directe
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CESSDA	Consortium of European Social Science Data Archives
CID	Commissions interdisciplinaires
CLEO	Centre pour l'édition électronique ouverte
COMUE	Communauté d'universités et d'établissements
CNL	Centre national du livre
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNU	Conseil national des universités

CoNRS	Comité national de la recherche scientifique
CSI	Conseil Scientifique d'Institut
DARIAH	Digital Research Infrastructure for the Arts and Humanities
DAS	Directeur adjoint scientifique
DIST	Direction de l'information scientifique et technique du CNRS
DSI	Direction des systèmes d'information
EHES	École des hautes études en sciences sociales
ENS	École Normale Supérieure
EPCS	Établissement public de coopération scientifique
EPHE	École pratique des hautes études
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
EquipEx	Équipement d'excellence
ESR	Enseignement supérieur et recherche
ESS	European Social Survey
FMSH	Fédération des maisons des sciences de l'Homme
GED	Grand équipement documentaire
GDR	Groupement de recherche
GDRI	Groupement de recherche international
GIS	Groupement d'intérêt scientifique
HAL	Hyper articles en ligne
HCERES	Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HEC	école des hautes études commerciales
HESAM	Hautes études. Sorbonne. arts et métiers
HN	Humanités numériques
IdEx	Initiative d'excellence
IdF	Île-de-France
IE	Ingénieur d'étude
IEA	Institut d'Études Avancées
IHES	Institut des Hautes Études Scientifiques
INED	Institut national d'études démographiques
InIST	Institut de l'information scientifique et technique
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IR	Ingénieur de recherche
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISA	Information spatiale pour l'archéologie
ISH	Institut des Sciences de l'Homme
ISITE	Initiatives Sciences Innovation Territoires Economie
IST	Institut de l'information scientifique et technique
IT	Ingénieurs et Techniciens
LabEx	Laboratoire d'excellence
LIA	Laboratoires internationaux associés
LRU	(Loi relative aux) Libertés et responsabilités des Universités
MI	Mission pour l'interdisciplinarité
MSH	Maison des sciences de l'Homme
ONERA	Office national d'études et de recherches aérospatiales
PEPS	Projets exploratoires premier soutien
PPP	Partenariat Public/Privé
PRES	Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PROGEDO	Production et gestion des données en sciences sociales
PSL	Paris Sciences Lettres
RBDD	Réseau Bases de Données
RIBAC	Recueil d'informations pour un observatoire des activités de recherche en SHS
RTP	Réseaux thématiques pluridisciplinaires
SHS	Sciences humaines et sociales
SMI	Soutien à la mobilité internationale
STS	<i>Science and Technology Studies</i>
TEL	Thèses en ligne

TGIR	Très grande infrastructure de recherche
UMI	Unité mixte internationale
UMIFRE	Unité mixte des instituts français de recherche à l'étranger
UMR	Unité mixte de recherche
UMS	Unité mixte de service
USR	Unité de service et de recherche
VariSHS	Valorisation des activités de recherche des ingénieurs en SHS
X	École polytechnique